

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 1

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2025

DÉNOMINATION DE VOIRIE – IMPASSE MARIE VIRGINIE DUHEM

Vu la commission Patrimoine, Aménagement et Services Techniques réunie le 23 avril 2025,

Vu la loi 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, permettant au Conseil municipal de définir la dénomination des lieux-dits et des voies privées ouvertes à la circulation,

Vu l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que la dénomination des voies communales est établie par une délibération du Conseil municipal,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies.

Dans le cadre de la construction de deux immeubles de logements collectifs (80 logements), situés dans la rue du 8 mai 1945, desservis par une impasse, issus du permis de construire 059 560 19 S0031 et suivants, il est demandé au Conseil municipal d'attribuer le nom suivant:

- Impasse Marie Virginie DUHEM

Madame Marie-Virginie DUHEM est née à Seclin en 1866. Elle fut la doyenne des Français à partir de septembre 1975, puis doyenne des Européens et enfin la doyenne de l'humanité jusqu'à son décès en 1978.

Elle reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur en janvier 1977.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'approuver cette proposition.

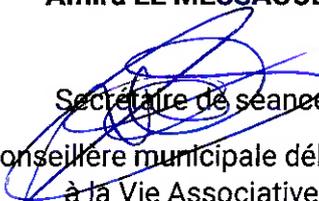
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2025

DÉNOMINATION DE VOIRIE – RUE DES ARCHITECTES MOLLET

Vu la commission Patrimoine, Aménagement et Services Techniques réunie le 23 avril 2025,

Vu la loi 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, permettant au Conseil municipal de définir la dénomination des lieux-dits et des voies privées ouvertes à la circulation,

Vu l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant que la dénomination des voies communales est établie par une délibération du Conseil municipal,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies.

Dans le cadre de la construction d'un immeuble de 31 logements collectifs, situé dans le quartier de La Mouchonnière et géré par le bailleur social LMH, desservis par une rue nouvellement créée et issue du permis de construire 059 560 23 S0028, il est demandé au Conseil municipal d'attribuer le nom suivant :

- Rue des Architectes Mollet

Victor, Louis et Jacques Mollet, architectes de père en fils, ont magnifié la ville de Seclin, depuis la fin du 19^{ème} siècle, en contribuant à la réalisation de nombreux édifices architecturaux. Nous devons notamment à Victor Mollet, la conception des plans de la chapelle Saint-Piat ; à Louis Mollet, la conception des plans de la salle des fêtes et à Jacques, la piscine et la place Stalingrad.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'approuver cette proposition.

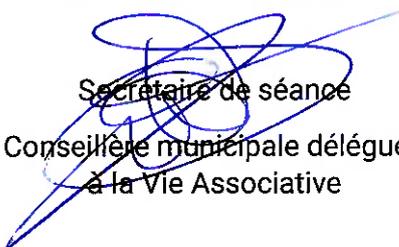
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

COMMUNE DE SECLIN**DÉLIBÉRATION N° 3****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2025****DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

La décision modificative n°1 vise à apporter des ajustements au budget 2025 pour garantir la conformité réglementaire et la transparence globale.

Section de fonctionnement

Il convient de procéder au retrait de la recette inscrite à tort sur la nature 775 – Produits des cessions d’immobilisations du chapitre 77 : Produits spécifiques, laquelle est exclusivement destinée à l’enregistrement des produits de cession d’immobilisations, or, il s’agit d’une recette liée à l’indemnisation du pavillon de police municipale non encore perçue. Le budget présentant déjà un solde en suréquilibre, la trésorerie nous enjoint de ne pas inscrire cette recette.

Section d’investissement

Lors de l’élaboration du budget, 6 248 000€ ont été inscrits sur la ligne budgétaire 2313 – CONSTRUCTIONS – fonction 317 – Cinémas et autres salles de spectacles. Afin de permettre l’exécution correcte de la dépense et d’assurer la traçabilité budgétaire de l’opération, il est nécessaire de transférer les crédits sur l’opération 210000001. Il s’agit d’une opération neutre sur le plan budgétaire.

La décision modificative s’équilibre, en synthèse, de la façon suivante :

Chapitre		Dépenses	Recettes
77	Produits spécifiques		-483 702
	775 Produits des cessions d’immobilisations		
Total mouvements réels			-483 702
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			-483 702

Chapitre		Dépenses	Recettes
23	Immobilisations en cours		
210000001	Salle de spectacle	+6 248 000	
	2313 Constructions	-6 248 000	
Total mouvements réels		+0	+0
TOTAL SECTION D’INVESTISSEMENT		+0	+0

TOTAL		+0	-483 702
--------------	--	-----------	-----------------

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : **23 MAI 2025**

Et de la publication le : **23 MAI 2025**

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'approuver les mouvements budgétaires proposés dans le cadre de la décision modificative n°1, présentés de façon exhaustive dans la maquette jointe en annexe.

Annexé à la délibération :

– Maquette

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3 500 habitants et plus : VILLE DE SECLIN (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590560500014

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE VILLENEUVE D'ASCQ

M. 57

Décision modificative 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : VILLE DE SECLIN (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	31
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	33
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	35
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	38
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	43

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	46
A1.01 - Opérations non ventilables	48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	61
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	64
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	65
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	68
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	70
A1.908 - Fonction 8 - Transports	73
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	77
A2.01 - Opérations non ventilables	79
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	80
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	86
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	87
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	88
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	92
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	97
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	100
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	101
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	102
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	105
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	107
A2.938 - Fonction 8 - Transports	110

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	114
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	115
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	119
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	120



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	124
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	125
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	126
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	128
B3.1 - Etat des provisions constituées	129
B3.2 - Etalement des provisions	130
B4 - Etat des charges transférées	131
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	132
B6 - Prêts	133
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	134
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	139
B7.3 - Etat des emprunts garantis	140
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	141
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	142
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	144
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	145
B7.8 - Autres engagements donnés	146
B7.9 - Autres engagements reçus	147
B8 - Subventions versées	148
B9 - Etat du personnel	149
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	150
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	152
B11.2 - Liste des établissements publics créés	153
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	154
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	156
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	157
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	158
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	159
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	160
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	161
D3 - Décisions en matière de taux	162
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	163
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	164
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	165
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	166
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	167

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	12928

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	55000.00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	411.88
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	423.33
3 Dépenses d'équipement brut / population	100.17
4 Encours de dette / population (2) (3)	357.34
5 DGF / population	8.77
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	64.81
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99.03
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	23.66
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	84.41
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	2.70

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires DELIBERATION N°4 DU 3 MARS 2023 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes			Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		0,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	0,00	-483 702,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		0,00	-483 702,00
TOTAL DU BUDGET (5)		0,00	-483 702,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

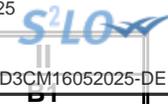
Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le



ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

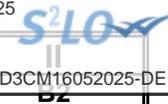
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	257 260,15	0,00	0,00	0,00	257 260,15
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	3 444 305,07	0,00	0,00	0,00	3 444 305,07
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	7 525 369,30	0,00	0,00	0,00	7 525 369,30
Total des dépenses d'équipement		11 241 934,52	0,00	0,00	0,00	11 241 934,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	547 404,00	0,00	0,00	0,00	547 404,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	61 600,00	0,00	0,00	0,00	61 600,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		609 004,00	0,00	0,00	0,00	609 004,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 850 938,52	0,00	0,00	0,00	11 850 938,52

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	35 000,00		0,00	0,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		635 000,00		0,00	0,00	635 000,00

TOTAL	12 485 938,52	0,00	0,00	0,00	12 485 938,52
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 596 734,17
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 082 672,69
---	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	4 711 149,87	0,00	0,00	0,00	4 711 149,87
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 711 149,87	0,00	0,00	0,00	6 711 149,87
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	421 862,00	0,00	0,00	0,00	421 862,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 084 252,62	0,00	0,00	0,00	1 084 252,62
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 506 114,62	0,00	0,00	0,00	1 506 114,62
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 217 264,49	0,00	0,00	0,00	8 217 264,49

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	4 725 408,20		0,00	0,00	4 725 408,20
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	540 000,00		0,00	0,00	540 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	600 000,00		0,00	0,00	600 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		5 865 408,20		0,00	0,00	5 865 408,20

TOTAL	14 082 672,69	0,00	0,00	0,00	14 082 672,69
--------------	----------------------	-------------	-------------	-------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 082 672,69
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

5 230 408,20

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	5 605 426,96	0,00	0,00	0,00	5 605 426,96
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	13 499 570,00	0,00	0,00	0,00	13 499 570,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 537 212,00	0,00	0,00	0,00	1 537 212,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		20 642 208,96	0,00	0,00	0,00	20 642 208,96
66	Charges financières	169 406,07	0,00	0,00	0,00	169 406,07
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	4 386,00		0,00	0,00	4 386,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		20 826 001,03	0,00	0,00	0,00	20 826 001,03
023	Virement à la section d'investissement (5)	4 725 408,20		0,00	0,00	4 725 408,20
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	540 000,00		0,00	0,00	540 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		5 265 408,20		0,00	0,00	5 265 408,20
TOTAL		26 091 409,23	0,00	0,00	0,00	26 091 409,23
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						26 091 409,23

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 508 283,40	0,00	0,00	0,00	1 508 283,40
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 711 957,00	0,00	0,00	0,00	7 711 957,00
731	Fiscalité locale	9 697 464,00	0,00	0,00	0,00	9 697 464,00
74	Dotations et participations (4)	2 687 301,50	0,00	0,00	0,00	2 687 301,50
75	Autres produits de gestion courante (4)	114 494,00	0,00	0,00	0,00	114 494,00
Total des recettes de gestion courante		21 769 499,90	0,00	0,00	0,00	21 769 499,90
76	Produits financiers	1 446,00	0,00	0,00	0,00	1 446,00
77	Produits spécifiques (4)	1 017 404,00	0,00	-483 702,00	-483 702,00	533 702,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		22 788 349,90	0,00	-483 702,00	-483 702,00	22 304 647,90

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	35 000,00		0,00	0,00	35 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		35 000,00		0,00	0,00	35 000,00

TOTAL	22 823 349,90	0,00	-483 702,00	-483 702,00	22 339 647,90
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 093 653,05
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 433 300,95
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	5 230 408,20
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	6 248 000,00		6 248 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	-6 248 000,00	0,00	-6 248 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.



(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
---	-------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	-483 702,00	0,00	-483 702,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-483 702,00	0,00	-483 702,00

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le 23/05/2025
ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			-483 702,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		12 485 938,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	216 798,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 444 305,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	13 070 206,52	0,00	0,00	-6 248 000,00	-6 248 000,00	0,00	-6 248 000,00	-6 248 000,00
	Total des opérations d'équipement (4)	-5 504 375,16	0,00	0,00	6 248 000,00	6 248 000,00	0,00	6 248 000,00	6 248 000,00
Total des dépenses d'équipement		11 241 934,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	547 404,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	61 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		609 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 850 938,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	35 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		635 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

0,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		12 998 420,07	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 711 149,87	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 711 149,87	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	421 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
 Reçu en préfecture le 23/05/2025
 Publié le
 ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE



TOTAL (RAR N-1 + Vote)

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		421 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 133 011,87	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 725 408,20		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	540 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	600 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		5 865 408,20		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		12 485 938,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	216 798,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	158 638,09	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	53 160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 444 305,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	160 985,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	70 100,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	682 147,84	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	134 972,64	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	361 730,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	390 337,66	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	10 104,65	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	14 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21532	Réseaux d'assainissement	2 952,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	647 246,44	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	51 638,28	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	17 203,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	III = I + II
			I			II			
21828	Autres matériels de transport	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	31 252,42	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	161 229,26	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	16 001,96	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	53 779,34	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	6 478,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	516 144,74	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	13 070 206,52	0,00	0,00	-6 248 000,00	-6 248 000,00	0,00	-6 248 000,00	-6 248 000,00
2313	Constructions	12 904 606,52	0,00		-6 248 000,00	-6 248 000,00	0,00	-6 248 000,00	-6 248 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	165 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	-5 504 375,16	0,00	0,00	6 248 000,00	6 248 000,00	0,00	6 248 000,00	6 248 000,00
Total des dépenses d'équipement		11 241 934,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	547 404,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	547 404,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	61 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	61 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		609 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Credits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
Total des dépenses réelles		11 850 938,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	35 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	35 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	9 200,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	9 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	15 300,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	600 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		635 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
210000001	TRAVAUX SALLE DE SPECTACLE		2 513 924,45	0,00	6 248 000,00	6 248 000,00	0,00	6 248 000,00
22001	RESTRUCTURATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		6 100,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			2 520 025,06	0,00	6 248 000,00	6 248 000,00	0,00	6 248 000,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 210000001
LIBELLE : TRAVAUX SALLE DE SPECTACLE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 513 924,45	a 0,00	6 248 000,00	b 6 248 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 001 080,85	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 001 080,85	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 584,98	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 584,98	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 507 258,62	0,00	6 248 000,00	6 248 000,00
2313	Constructions	1 248 245,23	0,00	6 248 000,00	6 248 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	259 013,39	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		903 816,63	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	903 816,63	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	151 116,60	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	720 000,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	32 700,03	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-6 248 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 22001
LIBELLE : RESTRUCTURATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		6 100,61	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 100,61	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 992,61	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	108,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		12 998 420,07	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	4 711 149,87	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	42 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	287 664,18	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	465 174,37	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	210 803,39	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	193 780,65	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	2 044 271,29	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	1 466 567,99	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		6 711 149,87	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	421 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	383 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	37 882,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		421 862,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
 Reçu en préfecture le 23/05/2025
 Publié le 23/05/2025
 ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE



Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée
			I		II	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
						III = I + II	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes réelles		7 133 011,87	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	4 725 408,20		0,00	0,00	0,00	
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	540 000,00		0,00	0,00	0,00	
28031	Frais d'études	15 000,00		0,00	0,00	0,00	
280422	Privé - Bâtiments et installations	15 000,00		0,00	0,00	0,00	
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 000,00		0,00	0,00	0,00	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00		0,00	0,00	0,00	
281568	Autre matériel, outillage incendie	5 000,00		0,00	0,00	0,00	
281578	Autre matériel technique	1 000,00		0,00	0,00	0,00	
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	150 000,00		0,00	0,00	0,00	
281828	Autres matériels de transport	53 000,00		0,00	0,00	0,00	
281831	Matériel informatique scolaire	10 000,00		0,00	0,00	0,00	
281838	Autre matériel informatique	45 000,00		0,00	0,00	0,00	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	20 000,00		0,00	0,00	0,00	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	21 000,00		0,00	0,00	0,00	
28185	Matériel de téléphonie	5 000,00		0,00	0,00	0,00	
28188	Autres immo. corporelles	180 000,00		0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	600 000,00		0,00	0,00	0,00	
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00	
238	Avances commandes immo corporelles	600 000,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre		5 865 408,20		0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L’EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		26 091 409,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	5 605 426,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	13 499 570,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 537 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		20 642 208,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	169 406,07	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	4 386,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		183 792,07	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		20 826 001,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	4 725 408,20			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	540 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		5 265 408,20			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	0,00
--	-------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le



ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		22 823 349,90	0,00	-483 702,00	-483 702,00	-483 702,00
013	Atténuations de charges (3)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 508 283,40	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 711 957,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 697 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	2 687 301,50	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	114 494,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		21 769 499,90	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	1 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 017 404,00	0,00	-483 702,00	-483 702,00	-483 702,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 018 850,00	0,00	-483 702,00	-483 702,00	-483 702,00
Total des recettes réelles		22 788 349,90	0,00	-483 702,00	-483 702,00	-483 702,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	35 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		35 000,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)**0,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****-483 702,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		26 091 409,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	5 605 426,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60268	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6041	Achats d'études	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	327 383,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	80 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	933 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	93 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	65 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	447 110,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	23 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	62 910,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	72 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	107 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	12 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	35 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	33 570,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	35 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	3 840,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	39 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	80 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	26 365,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	23 301,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	101 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	174 271,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	512 151,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	155 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	56 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I			II				
61551	Entretien matériel roulant	62 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	53 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	411 410,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	110 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	2 240,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	102 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	13 380,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	76 755,96	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	493 638,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	272 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	8 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	44 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	8 690,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	75 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	7 980,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	52 260,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	118 160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	46 857,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	27 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Pour information	
			I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)		II	Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	2 005,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	13 499 570,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	31 636,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	154 201,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	38 551,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	154 539,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	5 435 999,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	147 007,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	76 692,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 131 246,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64121	Rémunération principale	347 403,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64128	Autres indemnités	178 017,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	1 659 435,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	36 143,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	261 904,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	13 774,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 487,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 515 291,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 949 927,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	96 885,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	145 550,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	144,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	78 909,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	3 750,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	28 080,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	1 537 212,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I	II			II	II			
65131	Bourses	22 500,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	11 660,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	205 000,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	23 000,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	17 000,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	4 000,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	550,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	33 000,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	170 665,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	39 800,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	73 000,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	430 000,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	271 293,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	3 200,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	181 944,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	47 600,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		20 642 208,96	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	169 406,07	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	144 410,61	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	24 995,46	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	10 000,00	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	4 386,00				0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	4 386,00				0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)				0,00						



Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
Total des charges financières et spécifiques		183 792,07	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		20 826 001,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	4 725 408,20			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	540 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	540 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		5 265 408,20			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	22 896,86
Montant des ICNE de l'exercice N-1	23 161,60
= Différence ICNE N – ICNE N-1	24 995,46

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		22 823 349,90	0,00	-483 702,00	-483 702,00	-483 702,00
013	Atténuations de charges (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 508 283,40	0,00	0,00	0,00	0,00
7018	Autres ventes de produits finis	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	118 322,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	223 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	397 966,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	633 695,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70684	Redevances d'archéologie préventive	10 480,40	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	33 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	7 711 957,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	7 137 311,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	426 255,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	8 391,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 697 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	8 243 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	484 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	71 117,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	599 113,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	2 687 301,50	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	19 719,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
 Reçu en préfecture le 23/05/2025
 ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE



Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Voté	
			I			II	III = I + II
741123	DSU des communes	497 591,00	0,00		0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	250 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	12 047,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	102 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
747888	Autres	872 096,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	836 966,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7484	Dotations de recensement	2 882,50	0,00		0,00	0,00	0,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
74881	Particip. familles restau, héberg	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	114 494,00	0,00		0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	96 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
75888	Autres	15 994,00	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		21 769 499,90	0,00		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	1 446,00	0,00		0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	1 446,00	0,00		0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	1 017 404,00	0,00		-483 702,00	-483 702,00	-483 702,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	967 404,00	0,00		-483 702,00	-483 702,00	-483 702,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		22 788 349,90	0,00		-483 702,00	-483 702,00	-483 702,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	35 000,00			0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	35 000,00			0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		35 000,00			0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		609 004,00	1 598 834,70	0,00	461 733,21	808 709,82	7 481 243,56	43 177,86	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	547 404,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	84 537,36	0,00	17 259,77	63 420,00	64 043,02	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 348 697,34	0,00	35 866,92	745 289,82	466 037,76	43 177,86	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	165 600,00	0,00	408 606,52	0,00	6 951 162,78	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	61 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 506 114,62	67 299,07	0,00	0,00	480 000,00	4 065 707,20	40 888,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 506 114,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	67 299,07	0,00	0,00	480 000,00	4 065 707,20	40 888,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		833 235,37	0,00	15 000,00	0,00		11 850 938,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		547 404,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	28 000,00	0,00	0,00	0,00		257 260,15
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	15 000,00	0,00		15 000,00
21	Immobilisations corporelles	805 235,37	0,00	0,00	0,00		3 444 305,07
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		7 525 369,30
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		61 600,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		55 255,60	0,00	2 000,00	0,00		8 217 264,49
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 506 114,62
13	Subventions d'investissement	55 255,60	0,00	2 000,00	0,00		4 711 149,87
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		609 004,00
164	Emprunts auprès des états financiers	547 404,00
261	Titres de participation	61 600,00
RECETTES		3 506 114,62
102	Dotations et fonds d'investissement	421 862,00
106	Réserves	1 084 252,62
164	Emprunts auprès des états financiers	2 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 075 085,84	0,00	523 108,16	0,00	640,70
203	Frais d'études, recherche, développement	5 000,00	0,00	26 377,36	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	53 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	44 642,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	388 306,15	0,00	361 730,80	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	11 502,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	541 875,69	0,00	0,00	0,00	640,70
238	Avances commandes immo corporelles	30 600,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00
RECETTES		67 299,07	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	67 299,07	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 598 834,70
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 377,36
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 160,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 642,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 036,95
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 502,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	542 516,39
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 299,07
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 299,07

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	461 733,21	0,00	0,00	0,00	461 733,21
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	17 259,77	0,00	0,00	0,00	17 259,77
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	35 866,92	0,00	0,00	0,00	35 866,92
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	408 606,52	0,00	0,00	0,00	408 606,52
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	629 797,96	102 707,82	8 088,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	50 000,00	10 000,00	3 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	4 668,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	554 386,00	60 670,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	25 411,96	32 037,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	68 116,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	808 709,82
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 420,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 668,00
213	Constructions	0,00	0,00	54 534,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	669 591,34
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	13 581,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 030,48
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.905

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		5 500,00	56 258,60	8 580,96	7 250,00	0,00	0,00	0,00	6 991 624,84	2 725,48
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	8 580,96	0,00	0,00	0,00	0,00	40 462,06	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	3 500,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	32 158,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 725,48
216	Biens historiques et culturels	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	7 100,00	0,00	7 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 951 162,78	0,00
RECETTES		0,00	0,00	349 328,44	0,00	0,00	0,00	0,00	3 716 378,76	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	349 328,44	0,00	0,00	0,00	0,00	3 716 378,76	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
DEPENSES		40 894,28	115 580,00	61 582,13	0,00	148 578,07	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	22 580,00	0,00	0,00	9 277,72	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	33 072,28	93 000,00	10 956,86	0,00	119 300,35	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	4 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	17 203,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 822,00	0,00	33 422,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	42 669,20	0,00	0,00	0,00	7 481 243,56
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 043,02
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 857,72
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	266 829,49
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	969,20	0,00	0,00	0,00	44 853,28
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
217	Immobilisations reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 203,20
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	41 700,00	0,00	0,00	0,00	95 294,07
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 951 162,78
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 065 707,20
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 065 707,20

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 234,05	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 234,05	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 888,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 888,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 943,81	43 177,86
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 943,81	43 177,86
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 888,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 888,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

AT.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	6 000,00	13 235,00	662 246,44	0,00	0,00	0,00	105 253,93
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 818,00
213	Constructions	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 435,93
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	3 235,00	642 246,44	0,00	0,00	0,00	14 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	55 255,60	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	55 255,60	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	46 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	38 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	833 235,37
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 818,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 935,93
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	659 481,44
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 255,60
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 255,60

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		218 792,07	7 912 905,96	0,00	549 772,00	3 153 730,00	4 194 095,00	2 802 818,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	2 867 132,96	0,00	102 750,00	587 520,00	997 773,00	237 005,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 458 279,00	0,00	440 222,00	2 354 522,00	3 084 122,00	2 106 043,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 000,00	587 494,00	0,00	6 800,00	211 688,00	112 200,00	459 770,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	169 406,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	4 386,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		19 399 839,00	246 702,50	0,00	0,00	607 557,00	1 038 115,40	977 434,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	83 820,00	0,00	0,00	557 557,00	581 368,40	250 538,00	0,00
73	Impôts et taxes	7 711 957,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	9 697 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 374 276,00	97 882,50	0,00	0,00	50 000,00	438 247,00	726 896,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	80 994,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	1 446,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	533 702,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	1 342 110,00	88 500,00	135 641,00	427 637,00		20 826 001,03
011	Charges à caractère général	0,00	697 546,00	15 500,00	85 200,00	15 000,00		5 605 426,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	606 304,00	0,00	37 441,00	412 637,00		13 499 570,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	38 260,00	73 000,00	13 000,00	0,00		1 537 212,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		169 406,07
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 386,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00		22 304 647,90
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00		1 508 283,40
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 711 957,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		9 697 464,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 687 301,50
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		114 494,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 446,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		533 702,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		218 792,07
654	Pertes sur créances irrécouvrables	35 000,00
661	Charges d'intérêts	169 406,07
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	4 386,00
RECETTES		19 399 839,00
731	Fiscalité locale	9 697 464,00
732	Fiscalité reversée	7 711 957,00
741	D.G.F.	517 310,00
744	FCTVA	20 000,00
748	Autres attributions et participations	836 966,00
752	Revenus des immeubles	65 000,00
758	Produits divers de gestion courante	15 994,00
761	Produits de participations	1 446,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	50 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	483 702,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		6 128 205,96	0,00	20 000,00	294 212,00	1 212 838,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 297 460,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
611	Contrats de prestations de services	125,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	97 101,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
615	Entretien et réparations	461 522,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
616	Primes d'assurances	112 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	89 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	126 666,96	0,00	20 000,00	0,00	59 838,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	14 900,00	0,00	0,00	0,00	289 490,00
625	Déplacements et missions	4 430,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	167 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	19 050,00	0,00	0,00	0,00	500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	87 612,00	0,00	0,00	7 669,00	18 420,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 266 592,00	0,00	0,00	203 986,00	496 119,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 067 223,00	0,00	0,00	82 557,00	196 271,00
647	Autres charges sociales	31 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	211 944,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		196 202,50	0,00	30 500,00	5 000,00	15 000,00
641	Rémunérations du personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00
708	Autres produits	53 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	47 882,50	0,00	0,00	5 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
 Reçu en préfecture le 23/05/2025
 Publié le
 ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		254 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
618	Divers	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
653	Indemnités	250 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
 Reçu en préfecture le 23/05/2025
 Publié le
 ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	7 912 905,96
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 319 560,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 301,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 522,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 590,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 504,96
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	307 390,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 430,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 160,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 550,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 701,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 966 697,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 346 051,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 830,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 550,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	211 944,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246 702,50
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 320,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 882,50

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
 Reçu en préfecture le 23/05/2025
 Publié le
 ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	525 372,00	0,00	24 400,00	0,00	549 772,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	8 700,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	200,00	0,00	14 000,00	0,00	14 200,00
613	Locations	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
615	Entretien et réparations	0,00	53 888,00	0,00	0,00	0,00	53 888,00
618	Divers	0,00	17 950,00	0,00	3 600,00	0,00	21 550,00
628	Divers	0,00	3 307,00	0,00	0,00	0,00	3 307,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	9 067,00	0,00	0,00	0,00	9 067,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	605,00	0,00	0,00	0,00	605,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	329 589,00	0,00	0,00	0,00	329 589,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	101 566,00	0,00	0,00	0,00	101 566,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	6 800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		133 576,00	852 044,00	374 113,00	14 000,00	22 523,00	3 500,00	4 000,00	1 000,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	22 770,00	28 170,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	7 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	2 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	3 650,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	130,00	130,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 800,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 202,00	20 376,00	5 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	94 694,00	520 023,00	134 284,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	35 680,00	221 790,00	56 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	4 500,00	6 500,00	0,00	4 000,00	3 500,00	4 000,00	1 000,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	56 555,00	114 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	17 523,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION IV DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION IV DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	1 691 314,00	0,00	120,00	56 040,00	1 500,00	0,00	3 153 730,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00	0,00	0,00	54 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	362 200,00	0,00	120,00	300,00	1 500,00	0,00	416 060,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
613	Locations	0,00	0,00	23 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 650,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	33 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 500,00
618	Divers	0,00	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	1 040,00	0,00	0,00	2 240,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 650,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	34 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 955,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	863 646,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 612 647,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	362 466,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 680,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 500,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 665,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 523,00
RECETTES		0,00	0,00	546 370,00	0,00	0,00	11 187,00	0,00	0,00	607 557,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	546 370,00	0,00	0,00	11 187,00	0,00	0,00	557 557,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		278 538,00	1 004 095,00	0,00	254 189,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 109,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	144 183,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	10 100,00	11 000,00	0,00	42 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 250,00
613	Locations	4 500,00	46 121,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
615	Entretien et réparations	5 100,00	6 000,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	2 100,00	5 000,00	0,00	11 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 755,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	29 396,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 200,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 000,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	3 800,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 022,00	20 807,00	0,00	5 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 034,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	107 721,00	519 668,00	0,00	131 805,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 170,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	43 795,00	214 920,00	0,00	55 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 600,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	99 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	114 400,00	0,00	15 969,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 480,40
706	Prestations de services	0,00	114 400,00	0,00	3 922,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 480,40
747	Participations	0,00	0,00	0,00	12 047,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32									
		Sports (autres que scolaires)							327		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	Soutien aux sportifs			
							3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
DEPENSES		204 350,00	27 400,00	563 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	97 250,00	500,00	36 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
613	Locations	1 500,00	0,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
615	Entretien et réparations	2 300,00	26 900,00	29 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
618	Divers	94 500,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	8 800,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	13 435,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	332 087,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	138 253,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		18 500,00	0,00	325 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	223 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	102 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
752	Revenus des immeubles	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le



ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		490 104,00	105 000,00	1 089 335,00	0,00	0,00	0,00	4 194 095,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	93 500,00	7 700,00	0,00	0,00	0,00	250 383,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	40 700,00	4 300,00	35 150,00	0,00	0,00	0,00	283 950,00
613	Locations	4 700,00	0,00	13 500,00	0,00	0,00	0,00	94 721,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	71 200,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
618	Divers	41 086,00	0,00	28 500,00	0,00	0,00	0,00	218 669,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 396,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	27 700,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	40 300,00
625	Déplacements et missions	300,00	2 200,00	150,00	0,00	0,00	0,00	3 050,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	18 600,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	3 822,00	0,00	27 146,00	0,00	0,00	0,00	77 412,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
641	Rémunérations du personnel	314 017,00	0,00	691 729,00	0,00	0,00	0,00	2 170 197,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	57 779,00	0,00	267 460,00	0,00	0,00	0,00	807 117,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
RECETTES		406 947,00	61 771,00	85 048,00	0,00	0,00	0,00	1 038 115,40
706	Prestations de services	198 947,00	27 771,00	2 848,00	0,00	0,00	0,00	581 368,40
747	Participations	208 000,00	34 000,00	82 200,00	0,00	0,00	0,00	438 247,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		227 357,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 639 157,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 790,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 080,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 507,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 988,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	156 681,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138 636,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	62 669,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 963,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	826 434,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	244 538,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	581 896,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	151 083,00	0,00	5 340,00	779 881,00	2 802 818,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	2 200,00	0,00	1 100,00	20 070,00	52 160,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	2 040,00	0,00	2 040,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00	5 400,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	4 800,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00	55 075,00	73 355,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	24 100,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00	2 750,00	15 750,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 100,00	27 900,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	2 182,00	0,00	0,00	5 469,00	56 146,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	57 578,00	0,00	0,00	143 769,00	1 496 664,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	24 123,00	0,00	0,00	57 478,00	553 233,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 770,00	459 770,00
RECETTES		0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	141 000,00	977 434,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	250 538,00
747	Participations	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	141 000,00	726 896,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	40 205,00	911 536,00	146 600,00	0,00	0,00	0,00	178 260,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	498 151,00	72 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	18 205,00	5 490,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 000,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	10 285,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 408,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	260 025,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 894,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	109 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 958,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	660,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		47 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 269,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	32 937,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	13 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	17 600,00	0,00	1 342 110,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	570 851,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 195,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 962,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	417 856,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172 486,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	17 600,00	0,00	17 600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	73 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	8 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	73 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 500,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 300,00
628	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	21 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 000,00
618	Divers	0,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 441,00	135 641,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 400,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 182,00	1 182,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 142,00	26 142,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 117,00	10 117,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	427 637,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	10 866,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	282 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	119 456,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	427 637,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 866,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	282 315,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 456,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
 Reçu en préfecture le 23/05/2025
 Publié le 
 ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					0,00											

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

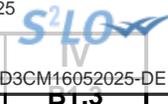
(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV

B1.7

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 500.00 €	2023-01-20
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
 Reçu en préfecture le 23/05/2025
 Publié le 23/05/2025
 de Valenciennes
 ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE



Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	M D	E = C - D
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 23/05/2025	
Reçu en préfecture le 23/05/2025	
Publié le	
ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE	

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

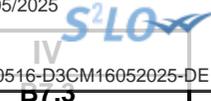
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir						
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)	
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE****Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à HOTEL DE VILLE (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

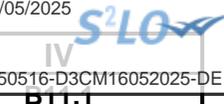
Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025	
Reçu en préfecture le 23/05/2025	
Publié le	
ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE	IV 

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025	
Reçu en préfecture le 23/05/2025	
Publié le	IV 
ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE	BTT.3

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-1 596 734,17	0,00	0,00	-1 596 734,17
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 596 734,17	0,00	0,00	-1 596 734,17

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	1 084 252,62	0,00	0,00	1 084 252,62
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-1 596 734,17	0,00	0,00	-1 596 734,17
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-512 481,55	0,00	0,00	-512 481,55

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	582 404,00	0,00	0,00	582 404,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	5 687 270,20	0,00	0,00	5 687 270,20
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	5 104 866,20	0,00	0,00	5 104 866,20

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 582 404,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		547 404,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	547 404,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		35 000,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>35 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 5 687 270,20	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		421 862,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	383 980,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	37 882,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		5 265 408,20	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	15 000,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	15 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	10 000,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	5 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	1 000,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	150 000,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	53 000,00	0,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	10 000,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	45 000,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	20 000,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	21 000,00	0,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	5 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	180 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE



Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions n°	Yote (2)
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 725 408,20	0,00	0,00

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

S²LOW

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE



IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET**

D2.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FUNCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FUNCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES	(A)	0,00	TOTAL RECETTES (B + C)	0,00
-----------------------	------------	-------------	-------------------------------	-------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

<u>Produits d'exploitation courante :</u>	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

<u>Charges d'exploitation courante :</u>	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

<u>Facturations majeures :</u>	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00

Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement (3)</i>	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

**IV – ANNEXES****ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le
ID : 059-215905605-20250516-D3CM16052025-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMMUNE DE SECLIN**DÉLIBÉRATION N° 4****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2025****CRÉATION D'EMPLOIS ET RECRUTEMENT EN CONTRAT D'ENGAGEMENT
ÉDUCATIF**

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 21 septembre 2023,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, articles D432-1 à D432-9 relatifs à la rémunération et au contenu du Contrat d'Engagement Éducatif,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, relatives aux droits et libertés,
Vu la circulaire du 1^{er} juin 2012 relative aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur équivalent au repos quotidien d'un Contrat d'Engagement Éducatif.

L'article L.432-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) prévoit que « *la participation occasionnelle [...] d'une personne physique à des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif de mineurs à caractère éducatif organisé à l'occasion de vacances scolaires, de congés professionnels ou de loisirs, [...] est qualifiée d'engagement éducatif* ».

Sur ce fondement, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter une personne physique sous Contrat d'Engagement Éducatif pour exercer des fonctions de direction ou d'animation au sein des accueils collectifs de mineurs agréés dont elles ont la responsabilité.

Un accueil collectif de mineurs est un accueil d'au minimum 7 enfants et/ou jeunes âgés de moins de 18 ans organisé par toute collectivité territoriale ou établissement public qui entre dans l'une des catégories mentionnées à l'article R.227-1 du CASF :

- Les accueils avec hébergement,
- Les accueils sans hébergement.

Toutefois, les fonctions occupées par les agents recrutés sous Contrat d'Engagement Éducatif ne constituent pas un emploi permanent. Elles répondent à des besoins temporaires et saisonniers. De ce fait, la collectivité territoriale ou l'établissement ne peut engager sous ce type de contrat une personne qui intervient au sein des accueils de loisirs périscolaires (article D.432-1 du CASF).

Les conditions d'accès à ces contrats sont identiques à celles exigées pour un contrat de droit public (ex : aptitude physique). Toutefois, la particularité de ces emplois exige que les candidats satisfassent aux conditions de diplômes nécessaires à l'exercice d'une activité d'animation, de vaccination et d'absence de mention au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes.

Le Contrat d'Engagement Éducatif comporte des éléments obligatoires mentionnés à l'article D. 773-2-4 du Code du Travail. Cependant, les dispositions relatives à la durée légale de travail

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : **23 MAI 2025**

Et de la publication le : **23 MAI 2025**

ne s'appliquent pas de manière intégrale à un Contrat d'Engagement Éducatif. Celui-ci est soumis à un régime dérogatoire permettant de tenir compte des besoins de l'activité (article L.432-2 du CASF). Ainsi, le salarié bénéficie d'une période de repos quotidien fixée à 11 heures consécutives minimum par période de 24 heures. Ce repos peut toutefois être soit supprimé, soit réduit dans la limite de 8 heures par jour. Ces temps de repos sont reportés à l'issue d'une période de référence maximale de 21 jours. Lorsqu'il bénéficie de sa période de repos compensateur, le salarié n'est plus à la disposition de son employeur mais en contrepartie, l'employeur n'est pas tenu de rémunérer l'animateur pour cette période.

Par ailleurs, les dispositions relatives au SMIC et à la rémunération mensuelle minimale sont exclues (article L.432-2. 3° du CASF). La rémunération de l'agent contractuel ne peut être inférieure à 2,20 fois le montant du SMIC horaire. Le salaire est versé mensuellement. Ce montant étant un minimum, l'employeur peut librement fixer par délibération une rémunération supérieure (articles L.432-3 et D.432-2 du CASF).

Le Contrat d'Engagement Éducatif constitue donc un outil souple et attractif de recrutement et de gestion des animateurs et directeurs d'accueils collectifs de mineurs, qui permet de s'adapter aux flux d'inscriptions et aux conditions de travail spécifiques liées à l'encadrement de mineurs notamment lorsqu'ils sont hébergés.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- De créer 42 emplois non permanents destinés aux recrutements sous Contrats d'Engagement Éducatif pour la période des séjours de vacances et d'accueils de loisirs de juillet, soit du 5 juillet 2025 au 2 août 2025,
- De créer 39 emplois non permanents destinés aux recrutements, sous Contrats d'Engagement Éducatif, pour la période des accueils de loisirs d'août, soit du 2 août 2025 au 23 août 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement éducatif,
- De rémunérer les animateurs, directeurs et directeurs adjoints comme suit :

FORFAITS	ANIMATEURS	DIRECTEURS ADJOINTS	DIRECTEUR
Journalier	80 €	90 €	100 €
Nuit	35 €/ nuit		
Garderie	20 €		
Installation et rangement	40 €	45 €	50 €
Préparation	80 €	90 €	100 €
Bilan			50 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025 aux articles 64131-CLSHC2.

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : 23 MAI 2025

Et de la publication le : 23 MAI 2025

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

À 25 VOIX POUR,
À 8 ABSTENTIONS (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN
Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI
Antoine).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 5

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2025**

**CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
ANIMATEUR JEUNESSE 16-25 ANS**

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 6 mai 2025,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1°,

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

La création, à compter du 16 juin 2025, d'un emploi non permanent d'animateur jeunesse 16-25 ans pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée du 16 juin 2025 au 14 septembre 2025.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade de recrutement.

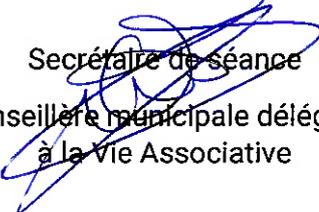
Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2025 aux articles 64131 – 64132 – 64138.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

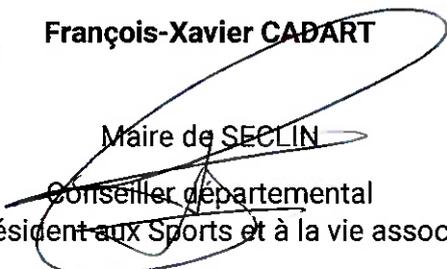
Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : **23 MAI 2025**

Et de la publication le : **23 MAI 2025**

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 6

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2025**

**CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
CHARGÉ DE COMMUNICATION**

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 6 mai 2025,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1°,

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

La création, à compter du 2 juin 2025, d'un emploi non permanent de chargé de communication pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois allant du 2 juin 2025 au 2 octobre 2025. Il aura pour mission la communication print, soit la rédaction et gestion des articles du magazine municipal et autres supports imprimés, la communication numérique soit la structuration et la rédaction des contenus pour le site web, les réseaux sociaux, etc. Enfin l'agent aura pour mission l'accompagnement à la rédaction des plans de communication.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 389 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2025 aux articles 64131 – 64132 – 64138.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : **23 MAI 2025**

Et de la publication le : **23 MAI 2025**

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 7

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2025**

**CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
ADJOINTS TECHNIQUES**

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 6 mai 2025,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1°,

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

La création, à compter du 2 juin 2025, de 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois allant du 2 juin 2025 au 1^{er} août 2025 inclus.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut du 1^{er} échelon du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2025 aux articles 64131 – 64132 – 64138.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : **23 MAI 2025**

Et de la publication le : **23 MAI 2025**

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 8

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2025**

CRÉATION - SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 6 mai 2025,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

Il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

Il est proposé de créer un emploi permanent de chef de service adjoint de la police municipale. Cet emploi aura pour vocation de garantir la continuité de service sur l'encadrement et la représentation du service tout en apportant un appui administratif. Le cadre d'emploi de ce recrutement correspond au grade de brigadier ou brigadier-chef-principal.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De créer un emploi permanent de chef de service adjoint de la police municipale sur les grades de brigadier ou brigadier-chef principal du cadre d'emploi de la police municipale à compter du 16 mai 2025.

Les crédits correspondants sont prévus au budget de l'exercice 2025 à l'article 64111- 64118 – 64131-64138

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 9

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2025**

MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 6 mai 2025,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en lien avec le recrutement en interne sur l'emploi d'animatrice du réseau petite enfance à 0.5 ETP.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER :

La suppression et la création de poste selon le tableau ci-dessous :

FILIÈRE	GRADE	SUPPRESSION	CRÉATION
MÉDICO-SOCIALE	AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE DE CLASSE NORMALE	1	0.5
	ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	0.5	

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice 2025 aux articles 64131 - 64138

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 10

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2025

LISTE DES LOGEMENTS ATTRIBUÉS POUR NÉCESSITE ABSOLUE DE SERVICE

- Vu** l'avis du Comité Social Territorial réuni le 6 mai 2025,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L721-1 à L721-3,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2124-32, R.2124-64 à D.2124-75-1,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,
Vu le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 modifié portant réforme du régime des concessions de logement,
Vu le décret n°2022-250 du 25 février 2022 modifié portant diverses dispositions d'application du Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu la délibération en date du 22 juin 2007,

L'article L.721-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit la possibilité, pour les organes délibérants des collectivités territoriales, de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.

Les collectivités territoriales et leurs établissements peuvent octroyer deux types de concession de logement :

- Des concessions de logement pour nécessité absolue de service,
- Des concessions de logement sous la forme d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.

En ce qui concerne la concession de logement par nécessité absolue de service, celle-ci peut être accordée :

- Aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité (article R.2124-65 du Code général de la propriété des personnes publiques),
- À certains emplois fonctionnels (DGS de communes de plus de 5000 habitants ou d'EPCI de plus de 20000 habitants, ou DGA de communes ou EPCI de plus de 80000 habitants),
- À un collaborateur de cabinet d'une autorité territoriale dans les communes ou EPCI de plus de 80000 habitants.

Chaque concession de logement par nécessité absolue de service est octroyée à titre gratuit.

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : **23 MAI 2025**

Et de la publication le : **23 MAI 2025**

Compte-tenu des contraintes liées à l'exercice des fonctions afférentes à certains emplois de la ville et des possibilités offertes par la réglementation en vigueur, il est donc proposé au Conseil municipal de déterminer la liste des emplois bénéficiaires d'une concession de logement et les droits et contraintes liés à ceux-ci.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

Article 1 :

Les emplois ouvrant droit à un logement par nécessité absolue de service sont les suivants :

1. Emploi : concierge

Le concierge a comme principale attribution la garde et la surveillance des locaux, du mobilier et du matériel se rattachant au site auquel il est rattaché. Il veille aux éventuelles dégradations, ouvre et ferme le site, veille au bon fonctionnement des dispositifs de sécurité et de prévention. Il alerte sa hiérarchie des éventuels dysfonctionnements et communique auprès des services concernés. Il effectue également des activités d'entretien du site.

2. Localisation des logements attribués pour nécessité absolue de service :

Les adresses des logements concernés sont :

- Conciergerie du stade Paul DUROT, Complexe sportif Paul Durot, 1 avenue du président ALLENDE 59113 SECLIN,
- Conciergerie du stade Henri JOORIS, 49, rue de martyrs de la Résistance, 59113 SECLIN.

3. Composition des logements

Conciergerie du stade Paul DUROT, Complexe sportif Paul Durot, 1 avenue du président ALLENDE 59113 SECLIN	1 cuisine, 1 salon/salle à manger, 1 salle de bains, 4 chambres, 1 cave, 1 garage
Conciergerie du stade Henri JOORIS, 49, rue de martyrs de la Résistance, 59113 SECLIN	1 cuisine, 1 salon/salle à manger 1 salle de bains, 3 chambres

4. Conditions financières :

- Gratuité de loyer

5. Charges et réparations locatives :

Le bénéficiaire du logement supporte :

- **Les réparations locatives** : entretien courant et menues réparations (peinture, joints, serrurerie courante, etc.),
- **Une indemnité forfaitaire de 120 € mensuels** couvrant les charges locatives (eau, électricité, gaz, enlèvement des ordures ménagères).

Il devra souscrire une assurance contre les risques liés à l'occupation du logement.

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : **23 MAI 2025**

Et de la publication le : **23 MAI 2025**

Article 7 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Article 8 :

Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

À 25 VOIX POUR,
À 8 VOIX CONTRE (CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine).

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

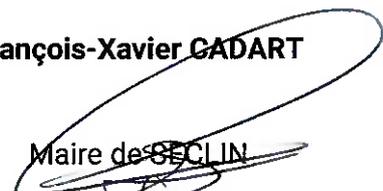
Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

La collectivité prend à sa charge :

Les grosses réparations définies à l'article 606 du Code Civil, incluant notamment :

- La structure du bâti (toiture, murs porteurs, charpente),
- Les installations sanitaires et électriques principales (canalisations, tableau électrique).

Article 2 :

Le Maire est autorisé à prendre toute décision individuelle en application de la présente délibération.

Article 3 :

Un état des lieux contradictoire aura lieu lors de la prise de possession des locaux et lors du départ de l'agent.

Article 4 :

L'agent bénéficie du principe de l'inviolabilité du domicile. Cependant, la collectivité ou l'établissement bénéficie d'un droit de visite du logement si le logement est mis en vente ou s'il fait l'objet de travaux d'entretien ou d'amélioration. La collectivité ou l'établissement devra adresser un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception précisant la nature des travaux et les conditions de réalisation (dates d'intervention, modalités d'accès).

Si ces travaux sont urgents, le locataire doit permettre l'accès à son logement pour la préparation et la réalisation des travaux.

Article 5 :

Il sera mis fin à la concession du logement de fonction dans les cas suivants :

- Raisons liées à la situation de l'agent : abandon de poste, retraite, radiation des cadres, mutation, détachement, mise à disposition, disponibilité. Un préavis de trois mois est applicable à compter de la notification écrite par la collectivité ou de la déclaration de l'agent,
- Raisons liées à la collectivité ou l'établissement : changement d'utilisation ou aliénation du logement. La collectivité notifie sa décision avec un préavis de trois mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 :

La délibération en date du 22 juin 2007 relative à la détermination des emplois ouvrant droit à un logement de fonction est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

COMMUNE DE SECLIN**DÉLIBÉRATION N° 11****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2025****FONDS DE CONCOURS « ÉQUIPEMENTS CULTURELS »
ET « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE »
ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE ET SIGNATURE DE
LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA MEL – SALLE DE SPECTACLE**

Par délibération en date du 5 avril 2024, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Métropole Européenne de Lille au titre du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente à dominante culturelle et événementielle.

Le bureau métropolitain de la MEL du 28 février 2025 a décidé l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 1 133 373,65 € à la commune.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et demande de l'autoriser à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- D'accepter le fonds de concours d'un montant maximum de 1 133 373,65 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

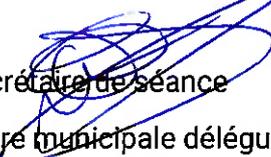
Annexé à la délibération :

- Projet de convention d'attribution entre la commune et la MEL

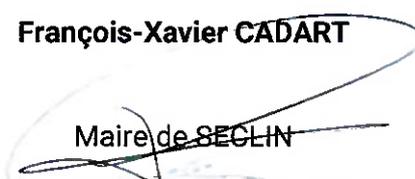
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,
François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



**Plan de soutien à l'investissement
des équipements culturels**

sur le territoire de la Métropole européenne de Lille

CONVENTION PASSÉE ENTRE LA

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

ET

LA VILLE DE SECLIN

**RELATIVE À LA RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES
EN SALLE POLYVALENTE
À DOMINANTE CULTURELLE ET ÉVÈNEMENTIELLE**

Toute correspondance relative à votre dossier de fonds de concours est à adresser à :
METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
M. le Président de la Métropole Européenne de Lille
Gouvernance et Dialogues territoriaux
FONDS DE CONCOURS
2 Boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 LILLE CEDEX

Entre :

La Métropole Européenne de Lille, représentée par son Président, Monsieur Damien CASTELAIN, agissant en application de la délibération du Bureau de la Métropole n°25-B-0001 du 28 février 2025,

désignée sous les termes « La Métropole Européenne de Lille » ou « La MEL », d'une part,

Et :

La Ville de Seclin représentée par son Maire, Monsieur François-Xavier CADART, agissant en application de la délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2024,

désignée sous le terme « la Ville », d'autre part.

SOMMAIRE

PREAMBULE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION, ENTRÉE EN VIGUEUR ET VALIDITÉ

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

2.1. DURÉE ET CADUCITÉ

2.2. DEMANDE DE PROROGATION

ARTICLE 3 – RAPPEL DES PRINCIPES DE CALCUL

ARTICLE 4 – CALCUL DU FONDS DE CONCOURS ALLOUÉ

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE

ARTICLE 7 – CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

ARTICLE 8 – SANCTIONS

ARTICLE 9 - RESILIATION

ARTICLE 10 – RÈGLEMENT DES LITIGES

Annexe 1 : description des travaux, calendrier et plan de financement

Annexe 2 : fiche de calcul

Annexe 3 : fiche bilan et retour d'expérience

Annexe 4 : règlement du fonds de concours

Annexe 5 : délibération cadre

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU ENTRE LES SOUSSIGNÉS CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

La commune de Seclin a sollicité auprès de la Métropole européenne de Lille un fonds de concours dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes en salle polyvalente à dominante culturelle et événementielle.

Conformément à la doctrine thématique arrêtée par la délibération n°15 C 0639 du 19 juin 2015, la MEL avait décidé de mettre en place un plan de soutien aux communes pour leurs investissements dans la création ou rénovation d'équipements qui participent à la dynamique des équipements culturels et artistiques. Pour cela il a été décidé la mobilisation de l'outil juridique du fonds de concours en investissement.

Celui-ci est défini à l'article L. 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales de la manière suivante : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre [un EPCI à fiscalité propre] et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Pour ce faire, par les délibérations n°20 C 0310 du 18 décembre 2020 et n° 24 C 0032 du 09 février 2024, la MEL a approuvé une convention commune et un règlement concernant chaque fonds thématique de soutien à l'investissement, en particulier concernant les équipements culturels et artistiques.

En vue de la réalisation des principes énoncés ci-dessus, la présente convention définit les conditions de versement du fonds de concours en investissement, attribué par la MEL à la Ville de Seclin, ainsi que les engagements réciproques de parties.

Les modalités de calcul relatives au projet sont quant à elles définies en annexes de la présente convention.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION - ENTRÉE EN VIGUEUR ET VALIDITÉ DE LA CONVENTION

La présente convention fixe les conditions du versement du fonds de concours par la MEL à la Ville, maître d'ouvrage pour la réalisation d'un programme d'investissements de l'équipement culturel communal.

Le projet soutenu par voie de fonds de concours concerne la rénovation de la salle des fêtes en salle polyvalente à dominante culturelle et événementielle.

La présente convention entre en vigueur à sa date de notification par la MEL à la Ville, après signature des parties.

Les annexes n° 1, 2, 3 et 4 font partie de la convention et sont juridiquement contraignantes.

La convention prendra fin à l'extinction des obligations de paiement inhérentes à la présente convention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

ARTICLE 2.1 – Durée de la convention et caducité du fonds de concours attribué

La Ville s'engage à commencer l'exécution des travaux dans un délai de 1 an à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente convention, c'est-à-dire à partir de la date de notification de la convention adressée par la MEL à la commune concernée.

Après attribution du fonds de concours par délibération du Bureau ou du Conseil de la Métropole de Lille, la commune bénéficiaire dispose d'un délai à compter de la notification de la convention pour achever les travaux et solliciter le versement du fonds de concours. Après ce délai, le fonds de concours devient caduc.

Pour ce projet de rénovation de la salle des fêtes en salle polyvalente à dominante culturelle et événementielle, **le délai d'exécution de la présente convention est fixé au 31 décembre 2027** suivant le calcul ci-après :

Durée prévisionnelle de chantier + délai au 31 décembre de l'année qui suit la fin estimée des travaux.

ARTICLE 2.2 – Demande de prorogation

Une demande de prorogation de délai pourra être sollicitée par la commune sur fourniture des éléments suivants :

- Un courrier de demande de prorogation adressé à Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille ;
- Les justificatifs permettant d'apprécier les raisons du retard du projet (argumentaires, courriers d'entreprises, etc...) ;
- Un planning de réalisation ajusté et permettant aux services de la MEL d'estimer la durée supplémentaire nécessaire.

Après instruction de la demande de prorogation, un avenant à la convention initiale sera délibéré par la MEL. Il précisera le délai supplémentaire accordé à la réalisation du projet.

ARTICLE 3 – RAPPEL DES PRINCIPES DE CALCUL DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant du fonds de concours accordé par la MEL ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par la Ville. De plus, la part qu'elle supporte doit être à minima égale à 20% de la totalité du budget prévisionnel de l'opération, le cumul des cofinancements publics pouvant couvrir jusqu'à 80% du budget prévisionnel de l'opération.

Toutes les précisions utiles concernant les modalités de calcul du fonds de concours par la MEL sont présentées dans le règlement thématique concerné, en particulier pour le coefficient d'éligibilité, les taux, plafonnements et bonifications applicables, ainsi que pour le calcul du solde.

La Ville est invitée à en prendre connaissance en annexe 4.

ARTICLE 4 – CALCUL DU FONDS DE CONCOURS ALLOUÉ

Le résultat de l'application des différents principes de calcul du fonds de concours pour le projet de rénovation de la salle des fêtes en salle polyvalente à dominante culturelle et événementielle de la ville de Seclin est le suivant :

Dans le cadre de la présente convention, le taux de participation de la MEL s'élève à 50 % des dépenses éligibles.

L'opération visée par cette convention présente un budget de travaux réalisés par la commune de 8 979 095,53 € HT.

Le montant de l'assiette éligible défini sur présentation des devis et estimatifs de la commune est de 8 693 036,04 € HT.

Le fonds de concours attribué par la MEL est d'un montant maximal de 1 133 373.65 € (bonification bas carbone incluse)

Il est important de rappeler que la participation de la MEL déterminée ici est **maximale, ferme et non révisable sur demande de la Ville.**

Le détail du calcul est repris en annexe 2 de la présente convention.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT

Les demandes de versement doivent faire l'objet d'un courrier du Maire accompagné de l'ensemble des pièces justificatives requises dans le règlement repris en annexe 4.

Les versements ne seront effectués qu'à la réception de l'ensemble de ces pièces.

Lorsque le montant du fonds de concours est inférieur à 50 000 €, il est procédé à un seul versement, a posteriori des travaux réalisés à la demande de la commune, et sur présentation des justificatifs requis.

Lorsque le montant du fonds de concours est compris entre 50 000 € et 500 000 €, il est procédé au versement :

- D'un 1er acompte de 50% sur présentation de l'ordre de service, signé par le Maire, justifiant du démarrage des travaux ;
- Du solde à la réception des travaux, et sur présentation des justificatifs requis.

Lorsque le montant du fonds de concours est supérieur à 500 000 €, il est procédé au versement :

- D'un 1er acompte de 50% sur présentation de l'ordre de service, signé par le Maire, justifiant du démarrage des travaux et d'un plan de financement actualisé ;
- D'un deuxième acompte de 40 % sur présentation des justificatifs requis et notamment un état de dépenses effectuées à hauteur de 60 % du coût total de l'opération ;
- Du solde à la réception des travaux, et sur présentation des justificatifs requis.

La bonification bas carbone sera versé au solde du dossier de fonds de concours.

ARTICLE 6 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE

ARTICLE 6.1. Relations commune – Métropole Européenne de Lille

La commune informera la MEL de toute modification du programme en cours (retards, problèmes importants rencontrés, avenants passés, etc) et fournira toute délibération prise dans ce sens ainsi que tout document utile au versement des acomptes du fonds de concours.

Au terme des travaux financés par la Métropole, la commune s'engage à faire parvenir à la MEL une fiche synthétique de présentation de l'équipement créé ou rénové (texte et photographies) et d'une fiche de retour d'expérience (fournie par la MEL) permettant de valoriser le projet sur le portail des territoires.

ARTICLE 6.2. Communication et valorisation de la participation métropolitaine

La commune bénéficiaire s'engage à installer un panneau de chantier reprenant le logo de la MEL et, d'une manière générale, comme pour chacun des partenaires, à faire référence au présent partenariat financier dans toute action de communication.

La Ville s'engage également à valoriser durablement la participation de la MEL par voie d'affichage (de type plaque sur l'équipement si cela est possible) et mention dans l'ensemble des documents de communication qui lui sont relatifs, pour une durée de dix ans.

Il est à noter que la MEL accompagne la commune pour la réalisation de ces plaques selon les critères graphiques et textuels que la MEL communiquera à la commune.

Dans le cas de figure où la MEL serait l'unique cofinanceur du projet, elle s'engage, sur demande expresse de la commune, à fournir une plaque de communication faisant état de l'accompagnement métropolitain.

De même, la MEL s'engage à mettre à la disposition de la commune bénéficiaire du fonds de concours un kit de communication : article type, post pour les réseaux sociaux.

La date d'inauguration de l'équipement cofinancé doit être communiquée par la Ville à la MEL au minimum 1 mois avant.

ARTICLE 7 – CONTRÔLE DE L’ADMINISTRATION

La Ville s’engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la MEL de la réalisation de l’objectif, notamment par l’accès à toute pièce justificative de dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Un contrôle, éventuellement sur place, pourra être réalisé par la MEL, en vue de vérifier l’exactitude des documents fournis.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

En cas de non présentation des justificatifs demandés dans les délais mentionnés dans cette convention, de non-respect des engagements prévus dans la présente convention, de non-exécution des travaux, de retard significatif ou de modification substantielle du projet par la Ville sans l’accord écrit de la MEL, et/ou des conditions d’exécution de la convention par la Ville, la MEL pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention et la Ville pourra se voir refuser tout autre fonds de concours.

ARTICLE 9 – RESILIATION

En cas de non-respect par l’une ou l’autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l’une ou l’autre partie à l’expiration d’un délai de trois mois suivant l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, restée infructueuse. La résiliation ne donnera pas lieu au versement de dommages et intérêts par la Métropole de Lille. Les crédits non versés dans ce cas sont également réaffectés au budget général de la Métropole de Lille.

ARTICLE 10 – RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litiges quant à l’application de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux.

Fait à, le

La Ville de Seclin,

Le Maire

François-Xavier CADART

Fait à Lille, le

La Métropole Européenne de Lille,

Pour le Président,
Le Vice-président délégué
à la Culture et au Tourisme

Michel DELEPAUL

Liste des annexes :

Annexe 1 : description des travaux, calendrier et plan de financement

Annexe 2 : fiche de calcul

Annexe 3 : fiche bilan et retour d'expérience

Annexe 4 : règlement du fonds de concours

Annexe 5 : délibération cadre

Annexe 1 : Description des travaux, calendrier et plan de financement du programme**Ville de : Seclin****Projet : rénovation de la salle des fêtes
en salle polyvalente à dominante culturelle et événementielle****I – Description du projet et des travaux****Réhabilitation d'un bâtiment emblématique**

La commune a engagé dès 2021 un projet ambitieux de réhabilitation de la salle des fêtes en salle polyvalente à dominante culturelle et événementielle, avec une volonté affirmée de maintenir son cachet Art Déco et sa disposition spatiale « à l'italienne ».

La commune a ainsi fait le choix de conserver le bâtiment existant et de tirer parti de ses forces et faiblesses. Il s'agit de disposer à terme d'un équipement adapté aux usages et aux besoins multiples de la programmation culturelle et des événements actuels et à venir.

La réhabilitation fera passer la jauge initiale de 327 places à 407 places assises et 850 places debout. La jauge reste adaptée aux besoins de la programmation culturelle d'une commune de 12 500 habitants et de ses environs proches visant à satisfaire un large éventail d'objectifs et d'activités : activités de lecture publique, de médiation culturelle (résidence d'artistes), de développement d'activités musicales, de danse, théâtre ; de la mise en lumière des sites archéologiques (expositions, vidéos, médiations...) ; de la mise en valeur patrimoniale de ses sites classés ou inscrits via des outils numériques modernes de type escape-game, réalité augmentée.

Cette jauge ainsi réévaluée va permettre de poursuivre et développer les efforts en direction des publics cibles de la ville : élèves des établissements scolaires préélémentaires et élémentaires, collégiens, étudiants, associations locales, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, les jeunes 16-25 ans inscrits dans un parcours vers l'autonomie, les seniors (lutte contre l'isolement et maintien d'une activité, vie sociale après la retraite), les publics en perte d'autonomie qu'elle soit liée à l'âge ou au handicap.

De nouvelles formes de culture

La Salle de spectacle intégrera à terme une micro-folie permettant de visiter à demeure les différents musées nationaux et internationaux en autonomie seul ou en groupe à partir d'outils numériques innovants.

Par ailleurs, le projet intègre une extension qui sera dédiée à une résidence d'artistes d'une surface utile de 119 m². Cet espace intégrera une solution d'hébergement (3 chambres) et des espaces de vie (foyer avec cuisine, séjour, salle de bain et sanitaire). Un espace café-bar sera créé. Ouvert principalement les jours de spectacle mais également sur des temps de convivialité, d'échanges entre usagers ou de rencontre avec les artistes, ce lieu permettra la rencontre entre publics mais aussi une proximité, des rencontres plus intimistes ou informelles avec les artistes.

Un équipement au rayonnement supra-communal

La volonté de la commune est de concevoir un équipement polyvalent au service de la pratique artistique et de la médiation culturelle, d'inscrire cet équipement rénové dans un rayonnement supra-communal en lien avec ses partenaires financiers (Union Européenne, Etat, MEL, Département, Région) qui répondra aux attentes des habitants de la couronne sud de Lille et du bassin Nord du Pas-de-Calais, sans ambition de concurrencer les grands équipements régionaux ou nationaux. L'accent sera mis sur la qualité d'une programmation diversifiée répondant aux attentes du public définies dans le projet culturel coconstruit avec les usagers et les partenaires institutionnels de la commune.

Le projet se veut donc rayonnant à l'échelle supra communale et compatible avec le système culturel du territoire. En effet, au terme de cette réhabilitation, l'ambition est d'offrir à la population seclinoise et environnante (Sud de la Métropole) ainsi qu'aux partenaires financiers, un écrin propice au développement culturel et artistique tout en assurant la préservation et la promotion du patrimoine et de l'histoire locale (ADN de la commune).

En définitive, cette future salle de spectacle permettra de disposer d'un équipement public moderne, tourné vers l'avenir au service de notre population et nos publics cibles ainsi que son bassin de population immédiat (communes avoisinantes ; EPCI) et qui confortera Seclin comme porte d'entrée Sud de la Métropole pour ses services publics déjà existants et qui attirent la population.

Le projet sera exemplaire, atteindra le niveau 3 du REV 3 et dépassera les ambitions du décret tertiaire à horizon 2025. Par sa conception, sa polyvalence, son organisation spatiale, l'équipement sera un écrin au service de la culture et des générations actuelles et futures.

II – Calendrier prévisionnel

Travaux : Juin 2024 – aout 2025

III – Plan de financement prévisionnel

Dépenses totales hors taxes :

Maîtrise d'œuvre	843 664,27 €
Etudes, diagnostics et autres honoraires	258 904,33 €
Travaux	7 876 526,93 €
Total :	8 979 095,53 €

Recettes :

Ville de Seclin	6 303 999,88 €
Fonds de concours MEL	1 133 373,65 €
État fonds vert (acquis)	300 000,00 €
État DSIL 2024	203 722,00 €
Département PTS	1 008 000,00 €
FNCCR (sequoia3)	30 000,00 €
Total	8 979 095,53 €

Les financements suivants ont été sollicités par la Ville, sans qu'il n'y ait encore d'accord formalisé :

FEDER rénovation énergétique	653 606,15 €
FEDER - ITI (MEL) en instruction	2 725 695,06 €
État DSIL 2025 (convention d'intention)	44 753,98 €

La Ville s'engage à informer la MEL si ces financements (ou tous autres sollicités ultérieurement) sont accordés, le montant du fonds de concours pouvant s'en trouver modifié.

**Annexe 2 : Détermination de l'assiette des dépenses éligibles
et calculs du FDC (avec et sans cofinancements acquis)**

Ville de : Seclin

**Projet : rénovation de la salle des fêtes en salle polyvalente
à dominante culturelle et événementielle**

Commune : Seclin

Equipement : Réhabilitation de la salle de spectacles

Estimations**TOTAL GENERAL :** **8 979 095,53 €** **8 693 036,04 €**

Postes:	montant	montant éligible
Etudes/honoraires:		
Indemnités concours et jury	37 400,00 €	- €
Etude de programmation et analyse candidature	41 290,00 €	40 141,77 €
Maitrise d œuvre et SSI	843 664,27 €	820 202,82 €
DIAG PEMD (Prdouts équipements matériaux déchets)	3 725,00 €	3 621,41 €
Etude de sol G2 PRO	5 271,00 €	5 124,42 €
Diagnostique structurel	1 330,00 €	1 293,01 €
Bureau études énergétiques	14 000,00 €	13 610,67 €
Contrôleur technique	9 210,00 €	8 953,88 €
CSPS	4 832,00 €	4 697,63 €
OPC	74 970,00 €	72 885,16 €
Attestation ERP	160,00 €	155,55 €
Frais géomètre plans topo	3 350,00 €	3 256,84 €
Frais géomètre plans intérieurs	2 700,00 €	2 624,92 €
Levée réseaux géomètre	1 700,00 €	1 652,72 €
Diagnostic amiante	7 678,00 €	7464,482599
Diagnostic amiante complémentaire	2 743,33 €	2 667,04 €
Sondages	21 895,00 €	21 286,12 €
Etudes structurelles	26 650,00 €	25 908,89 €
total des études	1 102 568,60 €	1 035 547,34 €
Travaux:		
01a-Désamiantage-déplombage-démolition	359 034,28 €	359 034,28 €
01b-Gros-œuvre et gros-œuvre extension	1 737 747,83 €	1 737 747,83 €
01c-VRD	87 965,59 €	87 965,59 €
02-Charpente bois	83 950,41 €	83 950,41 €
03-Couverture-étanchéité	165 513,82 €	165 513,82 €
04-Menuiserie extérieure	238 033,78 €	238 033,78 €
05-Serrurerie	239 631,27 €	239 631,27 €
06-Menuiserie intérieure	355 325,40 €	355 325,40 €
07-Cloisons sèches-plafonds	507 480,76 €	507 480,76 €
08-Revêtements carrelés sols et murs	145 000,00 €	145 000,00 €
09-Revêtements de sol parquet	97 729,00 €	97 729,00 €
10-Peinture-revêtements muraux-sols collés	78 509,77 €	78 509,77 €
11-Ascenseurs-monte-charge	102 200,00 €	102 200,00 €
12-Electricité courants forts-courants faibles	335 847,61 €	335 847,61 €
13-Chauffage-ventilation-plomberie-sanitaire-désenfuma	591 467,50 €	591 467,50 €
14-Tribune télescopique-fauteuils	360 300,00 €	360 300,00 €
15-Machinerie-serrurerie scénique-tentes-menuiserie sc	830 611,49 €	747 550,34 €
16-Réseaux scéniques	546 040,00 €	491 436,00 €
17-Staff (frise de scène)	196 630,00 €	196 630,00 €
Identité visuelle et signalétique verticale	40 000,00 €	40 000,00 €
Avenants portiques		- €
Avenants voûtes		- €
Réseaux habitation riveraine		- €
Provision pour alés et révisions (10%)	10% 709 901,85 €	696 135,34 €
Assurance Dommages ouvrage et TRC	67 606,57 €	- €
Total des travaux:	7 876 526,93 €	7 657 488,70 €
Coefficient d'éligibilité		97,22%

ESTIMATION DU FDC MEL AVEC SUBVENTIONS NOTIFIEES AU 28 FEVRIER 2025

Projet:	HT	
Honoraires/ études	1 102 568,60 €	
Travaux	7 876 526,93 €	
Montant total du projet:	8 979 095,53 €	
Assiette des dépenses éligibles	8 693 036,04 €	
Taux de participation MEL:	50%	
Montant fonds de concours avant plafonnement:	4 346 518,02 €	11,50%
Subventions obtenues privés et publiques	1 541 722,00 €	
Reste à charge pour la ville (coût total - subvention)	7 437 373,53 €	
Plafond FdC MEL légal (Reste à charge /2)	3 718 686,77 €	
Participation minimale de la commune (20 % des financements publics)	1 795 819,11 €	
Montant du fonds de concours :	3 718 686,77 €	
Montant du plafonnement:	1 000 000,00 €	
Montant du fonds de concours après plafonnement :	1 000 000,00 €	
Marge de manœuvre si bonification	2 718 686,77 €	
Montant de la bonification:	133 373,65 €	
Montant total du FdC avec bonification et après plafon	1 133 373,65 €	

Montant demandé par la commune		0,00%
Part de la commune	6 303 999,88 €	70,21%
Part prévisionnel délibéré par la MEL	1 133 373,65 €	12,62%
Part prévisionnel financeurs extérieurs	1 541 722,00 €	17,17%
Coût total	8 979 095,53 €	100,00%
Pourcentage d'éligibilité MEL global des travaux	97,22%	

<u>Subventions publiques</u>	<u>sollicitées</u>	<u>acquises:</u>
FEDER - ITI (MEL) en instruction	2 725 695,06	
Etat fonds vert (acquis)	300 000,00	300 000,00
Etat DSIL 2024	203 722,00	203 722,00
Etat dsil 2025 (convention d'intention)	44 753,98	
Département PTS	1 008 000,00	1 008 000,00
FNCCR(sequoia3)	30 000,00	30 000,00
Feder rénovation énergétique	653 606,15	
Subventions privées	sollicitées	acquises:

ESTIMATION DU FDC MEL AVEC ENSEMBLE DES SUBVENTIONS SOLLICITEES

	HT
Honoraires/ études	1 102 568,60 €
Travaux	7 876 526,93 €
Montant total du projet:	8 979 095,53 €
Assiette des dépenses éligibles	8 693 036,04 €
Taux de participation MEL:	50%
Montant fonds de concours avant plafonnement:	4 346 518,02 €
Subventions obtenues privés et publiques	4 965 777,19 €
Reste à charge pour la ville (coût total - subvention)	4 013 318,34 €
Plafond FdC MEL légal (Reste à charge /2)	2 006 659,17 €
Participation minimale de la commune (20 % des financements publics)	1 795 819,11 €
Montant du fonds de concours :	2 006 659,17 €
Montant du plafonnement:	1 000 000,00 €
Montant du fonds de concours après plafonnement :	1 000 000,00 €
Marge de manœuvre si bonification	1 006 659,17 €
Montant de la bonification:	133 373,65 €
Montant total du FdC avec bonification et après plafon	1 133 373,65 €

Montant demandé par la commune		0,00%
Part de la commune	2 879 944,69 €	32,07%
Part prévisionnel délibéré par la MEL	1 133 373,65 €	12,62%
Part prévisionnel financeurs extérieurs	4 965 777,19 €	55,30%
Coût total	8 979 095,53 €	100,00%
Pourcentage d'éligibilité MEL global des travaux		97,22%

<u>Subventions publiques</u>	<u>sollicitées</u>	<u>acquises:</u>
FEDER - ITI (MEL) en instruction	2 725 695,06	2 725 695,06
Etat fonds vert (acquis)	300 000,00	300 000,00
Etat DSIL 2024	203 722,00	203 722,00
Etat dsil 2025 (convention d'intention)	44 753,98	44 753,98
Département PTS	1 008 000,00	1 008 000,00
FNCCR(sequoia3)	30 000,00	30 000,00
Feder rénovation énergétique	653 606,15	653 606,15
Subventions privées	sollicitées	acquises:

Annexe 3 : Fiche bilan et retour d'expérience

TITRE DU PROJET :

Adresse du projet :

Commune :

Contact :

PRESENTATION DU PROJET

Maitre d'ouvrage :	Maitres d'œuvre :	Partenaires :
	➤	➤
	➤	➤
	➤	➤
	➤	➤

CONTEXTE ET HISTORIQUE (constats d'origine du projet) :

OBJECTIFS :

DESCRIPTION DU PROJET

Description et principales étapes du projet :



Coût du projet :

Dates clefs :

Financements: :

--	--	--

RESULTATS ET INDICATEURS :

POINTS FORTS DU PROJET :

--	--

LES INGREDIENTS DE LA REUSSITE

--

LES DIFFICULTES RENCONTREES

--

LES PERSPECTIVES

--

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

--

Annexe 4 : Règlement du fonds de concours « Équipements Culturels »**Métropole Européenne de Lille**
Plan de soutien à l'investissement dans les équipements culturels
Règlement du fonds de concours**1. Préambule**

Compétente depuis 2000 dans le domaine culturel, la Métropole Européenne de Lille fait de la culture un atout majeur du développement et de la cohésion de son territoire. La richesse culturelle de la métropole s'appuie sur un important maillage du territoire en équipements divers, équipements dont la responsabilité demeure dévolue aux communes membres de la MEL. Certains de ces équipements attirent et contribuent fortement au rayonnement de la métropole.

Comme indiqué dans la délibération-cadre n° 7 C du 20 novembre 2000, la MEL souhaite se donner les moyens de prendre en compte certains équipements culturels et artistiques dans leur dimension métropolitaine.

Par délibération-cadre n° 15 C 0639 du 19 juin 2015 relative au soutien à l'investissement dans les équipements culturels, la Métropole Européenne de Lille a décidé de mettre en place un plan de soutien aux communes pour leurs investissements dans la création ou la rénovation d'équipements qui participent à la dynamique culturelle et artistique du territoire.

La délibération n° 20 C 0310 du 18 décembre 2020 complètent les précédentes dispositions.

Pour cela, la MEL a choisi de mobiliser l'outil juridique du fonds de concours tel que défini à l'article L. 5215-26 du Code général des collectivités territoriales : *« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre [un EPCI à fiscalité propre] et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. »*

Le présent règlement encadre la mise en œuvre du fonds de concours en investissement pour les équipements culturels en incluant les modifications apportées par la délibération n° 24 C 0032 du Conseil Métropolitain du 09 février 2024.

Les services de la Métropole Européenne de Lille se tiennent à la disposition des communes pour présenter les différentes dispositions de ce règlement.

Les communes sont ainsi invitées à se rapprocher des services instructeurs thématiques le plus amont possible de leur projet et à les tenir informés des avancées desdits projets.

2. Équipements culturels éligibles**a. Les équipements culturels éligibles au titre du présent dispositif sont :**

- Des bibliothèques, médiathèques et équipements dédiés au service public de lecture, de documentation et d'information, et employant de manière privilégiée au minimum un agent municipal ;
- Des conservatoires et écoles de musique, avec présence ou réalisation d'un auditorium, et privilégiant la mutualisation des enseignements musicaux en particulier pour l'orchestral et le vocal ;

- Des centres culturels disposant d'une ou plusieurs salles de spectacle dont le projet culturel intègre des missions d'accompagnement d'artistes en résidence, de production ou de coproduction d'œuvres, et d'accessibilité de tous les publics par des actions de médiation ;
- Des musées au sens de l'article L 410-1 du code du patrimoine, avec, dans le cas d'un musée d'histoire locale, un impératif de mutualisation dans un autre équipement municipal et/ou entre plusieurs communes ;
- Des centres d'exposition d'art contemporain et/ou d'interprétation du patrimoine ;
- Des cinémas d'art et essai ou associatifs favorisant l'exposition et la promotion des œuvres cinématographiques européennes et des cinématographies peu diffusées et garantissant le pluralisme.
- Les aménagements extérieurs, les aménagements de jardins ou de parcs si leur finalité est intrinsèquement liée au projet de l'établissement.

b. Sont exclus de ce dispositif :

- Les opérations qui relèvent strictement du fonds de concours « Préservation du patrimoine architectural et historique ».
- Aménagement de parkings non directement liés à l'activité de l'établissement culturel

3. Conditions de recevabilité des projets culturels

Garante des objectifs de son plan de soutien et de la cohérence du maillage territorial des équipements culturels, la MEL devra apprécier l'opportunité de chaque projet présenté, qui sera susceptible de demande de modification.

Les dossiers qui présentent des projets dont les travaux débutent dans les 12 mois seront instruits de manière prioritaire.

En concertation avec la commune porteuse de la demande, la MEL évaluera l'intérêt territorial du projet avec une vigilance toute particulière pour les nouvelles constructions, son éligibilité et le montant maximum du fonds de concours.

Pour rappel, les définitions suivantes sont retenues dans le cadre de l'instruction des dossiers :

- La notion d'opération au sens du Code de la commande publique est la « *mise en œuvre, dans une période de temps et un périmètre limité, d'un ensemble de travaux caractérisés par son unité fonctionnelle, technique ou économique* »
- La notion de tranches fonctionnelles au sens de la loi organique relative aux lois de finances intervient « *lorsqu'une opération d'investissement est trop importante pour être réalisée en une seule fois, elle peut être divisée en tranches fonctionnelles, à savoir un ensemble cohérent et de nature à être mis en service ou exécuté sans adjonction (qui a sa propre fonction).* »

Dans le cas d'opérations se déroulant en plusieurs phases et/ou tranches (opérations distinctes dans le temps et/ou marchés publics dissociés), il est demandé à la commune d'effectuer une présentation d'ensemble du projet avec une vision pluriannuelle.

Cas particuliers de non recevabilité :

Tout projet dont le montant minimum prévisionnel de dépenses s'avèrerait inférieur à 20 000 € HT de l'opération ne pourra pas bénéficier d'un soutien de la Métropole de Lille, à l'exception des dépenses liés à l'adaptation aux pratiques numériques et à l'achat de mobilier ou matériel spécifiques pour lesquelles le seuil est abaissé à 5000 € HT.

Tout projet dont les travaux sont commencés ou terminés à la date d'envoi des éléments constitutifs du dossier ne pourra bénéficier d'une participation de la Métropole de Lille au titre du fonds de concours.

4. Procédure de dépôt des dossiers

La commune est invitée à envoyer son dossier par mail à fonds_de_concours@lillemetropole.fr, ou par courrier, comprenant :

- Une demande de participation financière adressé à Monsieur le Président de la MEL,
- L'acte décidant d'engager le projet

- Un plan de financement prévisionnel des dépenses et des recettes du projet

N.B. : la partie recettes doit indiquer les montants sollicités et acquis

- Un avant-projet définitif (APD) de l'opération avec :
 - o Les dépenses de travaux ventilées par postes,
 - o Les dépenses de maîtrise d'œuvre et de prestations intellectuelles,
 - o Les dépenses d'équipements,
 - o Les dépenses d'investissement hors travaux telles, par exemple
 - Pour les bibliothèques : les achats de mobilier, les prestations d'informatisation des systèmes compatibles avec ceux de la MEL ou la création d'un fonds documentaire ;
 - Pour les salles de spectacles : l'achat d'une scène et/ou gradins, démontable en priorité, les équipements nécessaires en termes de sonorisation, occultation et de maîtrise de la lumière ;
 - Les dépenses liées à la mise en sécurité des bâtiments et des personnes,
 - o Les plans précisant les surfaces et l'affectation des différents espaces intérieurs.

Il est précisé qu'à défaut de projet APD, la commune peut présenter tout devis validé et signé par ses soins.

- Un calendrier détaillé prévisionnel de déroulement des travaux,
- Le descriptif du projet, à court et moyen termes, sous l'angle culturel et artistique, précisant les publics visés, son inscription dans des logiques de territoire et de réseaux, ainsi que les modalités (tarif/planning) de mise à disposition/location des lieux le cas échéant, sous la forme d'une note d'intention,
- Si nécessaire, un courrier de demande de démarrage anticipé des travaux (descriptif succinct du projet, coût et planning prévisionnel),
- Un RIB de la commune.

En fonction du degré de complexité du projet et/ou de la nature des travaux à réaliser par la Ville et/ou de l'absence de contrôle technique par un ingénieur, la MEL se réserve la possibilité d'approfondir les informations techniques mises à sa disposition par la Ville, en sollicitant toute précision qui lui semblerait utile, et le cas échéant en proposant d'autres solutions techniques qui lui paraîtraient plus pertinentes.

À réception des différentes pièces constitutives du dossier, la MEL procédera à un calcul estimatif préliminaire du fonds de concours.

Afin de permettre un accompagnement de qualité tout au long de la procédure de dépôt du dossier et ainsi faciliter son instruction, il est donc vivement recommandé à la Ville de transmettre à la MEL le budget prévisionnel de son opération et le plan de financement afférent le plus en amont possible, voire avant toute prise de délibération au niveau municipal.

5. Dépenses éligibles

Sont éligibles les dépenses hors taxes concernant les marchés de travaux et d'aménagement permettant notamment :

- L'extension d'espaces d'exposition ouverts au public ;
- L'accroissement de la capacité d'accueil du public ou l'amélioration des conditions d'accueil du public à jauge égale ;
- La création ou l'agrandissement d'espace de travail pour des artistes professionnels et d'atelier de pratiques amateurs ;
- L'intégration des pratiques numériques au projet culturel de l'équipement ;
- L'amélioration de la performance énergétique de l'équipement ;
- L'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- La rénovation lourde de l'équipement ;
- Les dépenses liées au désamiantage uniquement quand celui-ci s'intègre dans un projet global éligible ;
- Les dépenses complémentaires de démolition, de dépose, évacuation et de terrassement quand celles-ci s'intègrent dans un projet global éligible.
- La prise en compte des dépenses liées à l'achat d'équipements modulaires (ex : achat de gradins pour les spectateurs, pendrillons occultants) permettant de professionnaliser l'accueil de

propositions artistiques (par exemple dans le cas des Belles Sorties) dans des salles communales.

- Les travaux, relevant des catégories précitées, qui seraient réalisés en régie.

Les dépenses d'équipement et de matériel informatique seront prises en compte uniquement lorsqu'elles contribuent à l'intégration des pratiques numériques au projet culturel de l'équipement, et à l'exclusion des postes de travail du personnel.

Quant aux dépenses relatives aux études et à la Maîtrise d'Œuvre, elles seront prises en compte de manière partielle, le coefficient d'éligibilité initial décrit dans le paragraphe 6 a. leur étant appliqué

Cas de dépenses non éligibles :

- Les dépenses d'aménagements extérieurs quand ils ne sont pas liés directement à l'établissement ;
- Les dépenses liées aux services aux usagers dès lors qu'ils ne sont pas liés directement à l'établissement.

Les études de faisabilité et d'opportunité préalables à l'élaboration du projet ne sont en revanche pas prises en compte.

La Ville s'engage à réaliser les travaux conformément à la réglementation en vigueur, à défaut les dépenses concernées ne seront pas comptabilisées comme éligibles par la MEL.

6. Calcul de la participation de la Métropole de Lille au titre du fonds de concours équipements culturels

a. Principes de calcul du fonds de concours de la Métropole de Lille

- ✓ Conformément à l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le montant du fonds de concours accordé par la MEL ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions publiques, par la Ville.
- ✓ Les communes sont encouragées à rechercher tous les types de financement et notamment les mécénats privés et partenariats privés. Ces derniers ne seront pas déduits pour vérifier le reste à charge de 20 % pour la commune.
- ✓ De plus, la part qu'elle supporte doit être à minima égale à 20% de la totalité du budget prévisionnel de l'opération, le cumul des cofinancements publics dont la participation de la MEL pouvant couvrir jusqu'à 80% du budget prévisionnel de l'opération.

Par conséquent, le montant du fond de concours délibéré par la MEL correspond à un montant maximal, non susceptible de variation à la hausse, pouvant être versé à la Ville au titre du présent règlement. Afin de respecter les deux principes généraux ci-dessus, il peut donc varier à la baisse en fonction des autres cofinancements obtenus par la commune.

Notion d'assiette éligible :

Sur la base des éléments présentés dans le dossier, la MEL détermine l'assiette des dépenses éligibles au fonds de concours.

Cette assiette reprend dans son calcul :

Le montant HT des travaux éligibles
+

Le montant HT des dépenses de maîtrise d'ouvrage (contrôle technique, coordination, sécurité...), les dépenses d'ingénierie (maîtrise d'œuvre, diagnostics...) affecté d'un coefficient d'éligibilité.

Notion de coefficient d'éligibilité (maîtrise d'œuvre et ingénierie) :

Un coefficient d'éligibilité est calculé sur la base des estimations présentées par la Ville et selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Coût des dépenses travaux éligibles}}{\text{Coût total des travaux du projet}}$$

Ce coefficient d'éligibilité est ensuite appliqué aux frais d'études et de maîtrise d'œuvre (contrôle technique, SPS). Le montant ainsi obtenu est ajouté à l'assiette éligible définie ci-dessus.

b. Présentation synthétique des taux et plafonnements pour le fonds de concours équipements culturels

Critères de calcul établis par la MEL	Fonds de concours équipements culturels
Taux de participation MEL	<ul style="list-style-type: none"> 50% des dépenses éligibles
Plafonnements	<ul style="list-style-type: none"> 1 M€ pour un programme inférieur à 10 M€ 2 M€ pour un programme entre 10 et 20 M€ 3 M€ pour tout programme supérieur à 20 M€

c. Principes de calcul du solde

Le montant définitif du fonds de concours est, quant à lui, calculé avant versement du solde, en fonction du montant des dépenses réelles supportées par la Ville - y compris les révisions en cours de réalisation du programme de travaux -, et des subventions effectivement perçues par la Ville, conformément aux règles légales présentées au paragraphe 6. a.

Ainsi, il peut apparaître un décalage entre le montant du fonds de concours délibéré par la MEL, qui se base sur des estimations de montants de travaux à réaliser et de cofinancements, et le montant définitif qui sera réellement perçu par la commune concernée. Des ajustements peuvent être opérés en fonction des subventions acquises par la commune.

La Ville s'engage à restituer à la MEL les sommes éventuellement trop perçues, en cas de solde négatif en défaveur de la Ville.

Il est à noter qu'en l'absence de présentation d'un DGD ou de factures détaillées permettant de constater le caractère éligible ou inéligible de la dépense par la Ville, le coefficient d'éligibilité initialement calculé serait appliqué sur le coût réel de la dépense concernée, et ce afin de redéfinir une nouvelle base éligible.

Lors du versement du solde, sur la base du ou des DGD et de toutes autres pièces justificatives des dépenses réellement acquittées, il sera vérifié que le fonds de concours défini à l'article 4 de la convention ne dépasse la participation réelle de la commune. Le cas échéant, le fonds de concours sera réduit à proportion.

Dans le cas où la commune réalise les travaux en régie, il sera demandé la production d'un état retraçant les écritures comptables permettant d'intégrer ces dépenses de fonctionnement à la section d'investissement.

7. Modalités de versement des acomptes et du solde

Les demandes de versement font l'objet d'un courrier du Maire de la Ville, accompagné des pièces justificatives énumérées au présent article.

Les versements sont effectués selon les modalités suivantes :

a. Pour les fonds de concours dont le montant est inférieur à 50 000 €, il est procédé à un seul versement, a posteriori des travaux réalisés à la demande de la Ville, et sur présentation :

- D'un état détaillé des dépenses réellement payées par la commune (N° et date de mandat, imputation comptable, N° de lot du marché, nom du prestataire, libellé, montant de la facture HT) certifié exact par le Maire et le comptable public,
- Copie des Décompte(s) Général(aux) Définitif(s) (DGD) des entreprises accepté(s) par le maître d'ouvrage, et toute autre pièce justificative des dépenses le cas échéant (copies des factures ou situations, états d'heures).

N.B. : Si des subventions ou autres financements ont été accordés dans le cadre de l'opération, ils devront apparaître dans l'état et seront accompagnés des pièces justificatives telles que les décisions, les conventions d'attribution, les délibérations ou tout document de valeur probante équivalente.

- De la fiche bilan et retour d'expérience (en annexe 3 de la convention) retraçant le déroulement de l'ensemble de l'opération.
- Un plan de financement définitif certifié exact par le Maire tenant compte de toutes les factures acquittées et de toutes les subventions perçues.

b. Pour les fonds de concours dont le montant est compris entre 50 000 € et 500 000 €, il est procédé au versement :

- D'un 1^{er} acompte de 50% sur présentation :
 - D'un justificatif de commencement de travaux (par exemple copie de l'ordre de service de démarrage des travaux retourné par l'entreprise et signé par le Maire, ou à défaut courrier signé du Maire précisant la date de démarrage du chantier),
 - Un plan de financement actualisé faisant état des subventions perçues ou à percevoir.
- Du solde de 50% sur présentation :
 - D'un état détaillé des dépenses réellement payées par la commune (N° et date de mandat, imputation comptable, N° de lot du marché, nom du prestataire, libellé, montant de la facture HT) certifié exact par le Maire et le comptable public,
 - Copie du ou des Décompte(s) Général(aux) Définitif(s) (DGD) des entreprises accepté(s) par le maître d'ouvrage, et toute autre pièce justificative des dépenses le cas échéant,
 - Du plan de financement définitif, certifié exact par le Maire, incluant les subventions éventuellement accordées dans le cadre de l'opération

N.B. : Si des subventions ou autres financements ont été accordés dans le cadre de l'opération, ils devront apparaître dans l'état et seront accompagnés des pièces justificatives telles que les décisions, les conventions d'attribution, les délibérations ou tout document de valeur probante équivalente.

- De la fiche bilan et retour d'expérience (en annexe 3 de la convention) retraçant le déroulement de l'ensemble de l'opération.

c. Pour les fonds de concours dont le montant est supérieur à 500 000 €, il est procédé au versement :

- D'un 1^{er} acompte de 50 % au démarrage des travaux sur présentation :
 - D'un justificatif de commencement de travaux (par exemple copie de l'ordre de service de démarrage des travaux retourné par l'entreprise et signé par le Maire, ou à défaut courrier signé du Maire précisant la date de démarrage du chantier),
 - Un plan de financement actualisé faisant état des subventions perçues ou à percevoir.
- D'un 2^{ème} acompte de 40 % sur présentation :
 - D'un état détaillé des dépenses (N° et date de mandat et imputation comptable, N° de lot du marché, nom du prestataire, libellé, montant de la facture HT), certifié exact par le Maire et le comptable public, des dépenses effectuées à hauteur de 60 % du coût total de l'opération,
 - D'un plan de financement actualisé ou définitif le cas échéant, pouvant conduire au recalcul du montant du fonds de concours selon les règles légales applicables si nécessaire,
- Du solde de 10 % sur présentation :
 - D'un état détaillé des dépenses réellement payées par la commune (N° et date de mandat et imputation comptable, N° de lot du marché, nom du prestataire, libellé, montant de la facture HT) certifié exact par le Maire et le comptable public,

- Copie du ou des Décompte(s) Général(aux) Définitif(s) (DGD) des entreprises accepté(s) par le maître d'ouvrage, et toute autre pièce justificative des dépenses le cas échéant,
- Du plan de financement définitif, certifié exact par le Maire, incluant les subventions éventuellement accordées dans le cadre de l'opération

N.B. : Si des subventions ou autres financements ont été accordés dans le cadre de l'opération, ils devront apparaître dans l'état et seront accompagnés des pièces justificatives telles que les décisions, les conventions d'attribution, les délibérations ou tout document de valeur probante équivalente.

- De la fiche bilan et retour d'expérience (en annexe 3 de la convention) retraçant le déroulement de l'ensemble de l'opération.

Par « pièces justificatives », il faut entendre toutes factures, décomptes ou pièces de valeur probante équivalente.

Les versements seront crédités au compte de la Ville.

8. Autres engagements de la Ville et Communication

a. Relations commune – Métropole Européenne de Lille

La commune informera la MEL de toute modification du programme en cours (retards, problèmes importants rencontrés, avenants passés, etc) et fournira toute délibération prise dans ce sens ainsi que tout document utile au versement des acomptes du fonds de concours.

Au terme des travaux financés par la Métropole, la commune s'engage à faire parvenir à la MEL une fiche synthétique de présentation de l'équipement créé ou rénové (texte et photographies) et d'une fiche de retour d'expérience (fournie par la MEL) permettant de valoriser le projet sur le portail des territoires.

b. Communication et valorisation de la participation métropolitaine

La commune bénéficiaire s'engage à installer un panneau de chantier reprenant le logo de la MEL et, d'une manière générale, comme pour chacun des partenaires, à faire référence au présent partenariat financier dans toute action de communication.

La Ville s'engage également à valoriser durablement la participation de la MEL par voie d'affichage (de type plaque sur l'équipement si cela est possible) et mention dans l'ensemble des documents de communication qui lui sont relatifs, pour une durée de dix ans.

Il est à noter que la MEL accompagne la commune pour la réalisation de ces plaques selon les critères graphiques et textuels que la MEL communiquera à la commune.

Dans le cas de figure où la MEL serait l'unique cofinanceur du projet, elle s'engage, sur demande expresse de la commune, à fournir une plaque de communication faisant état de l'accompagnement métropolitain.

De même, la MEL s'engage à mettre à la disposition de la commune bénéficiaire du fonds de concours un kit de communication : article type, post pour les réseaux sociaux.

La date d'inauguration de l'équipement cofinancé doit être communiquée par la commune à la MEL au minimum 1 mois avant.

9. Contrôle

La commune s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la MEL de la réalisation de l'objectif, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Un contrôle, éventuellement sur place, pourra être réalisé par la MEL, en vue de vérifier l'exactitude des documents fournis.

10. Sanctions

La MEL pourra exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention et la Ville pourra se voir refuser tout autre fonds de concours en cas de :

- Non présentation des justificatifs demandés dans les délais mentionnés dans cette convention,
- Non-respect des engagements prévus dans la présente convention,
- Non-exécution des travaux,
- De retards significatifs ou de modification substantielle du projet par la Ville sans l'accord écrit de la MEL.

11. Caducité et résiliation de la convention

a. Durée de la convention et caducité du fonds de concours attribué

La Ville s'engage à commencer l'exécution des travaux dans un délai de 1 an à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente convention, c'est-à-dire à partir de la date de notification de la convention adressée par la MEL à la commune concernée.

Après attribution du fonds de concours par délibération du Bureau ou du Conseil de la Métropole de Lille, la commune bénéficiaire dispose d'un délai à compter de la notification de la convention pour achever les travaux et solliciter le versement du fonds de concours. Après ce délai, le fonds de concours devient caduc.

Ce délai sera calculé de la manière suivante :

Temps de réalisation des travaux indiqué par la commune dans le dossier + délai au 31 décembre de l'année qui suit la fin estimée des travaux.

Cette durée d'exécution de chaque projet sera précisée dans la convention de financement.

Les crédits non versés sont affectés au budget général de la Métropole de Lille.

b. Demande de prorogation

Toutefois une demande de prorogation de délai pourra être sollicitée par la commune sur fourniture des éléments suivants :

- Un courrier de demande de prorogation adressé à Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille ;
- Les justificatifs permettant d'apprécier les raisons du retard du projet (argumentaires, courriers d'entreprises, etc...) ;
- Un planning de réalisation ajusté et permettant aux services de la MEL d'estimer la durée supplémentaire nécessaire.

Après instruction de la demande de prorogation, un avenant à la convention initiale sera délibéré par la MEL. Il précisera le délai supplémentaire accordé à la réalisation du projet.

c. Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, restée infructueuse. La résiliation ne donnera pas lieu au versement de dommages et intérêts par la Métropole de Lille. Les crédits non versés dans ce cas sont également réaffectés au budget général de la Métropole de Lille.

12. Règlement des litiges

En cas de litiges quant à l'application de la présente convention, les parties conviennent de recourir à la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

COMMUNE DE SECLIN**DÉLIBÉRATION N° 12****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2025****MODIFICATION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025**

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif régi par la loi du 6 janvier 1986, qui lui confère une autonomie financière et administrative. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, et participe à l'instruction des demandes d'aide sociale.

Il est composé, à Seclin :

- D'un budget principal permettant la mise en œuvre de l'action sociale générale (prévention, aide, etc.),
- De deux budgets annexes, dédiés respectivement à la résidence autonomie Daniel Sacleux (RADS) et au service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

Dans le cadre de la délibération n°8 du Conseil municipal du 19 décembre 2024, il avait été décidé de verser un acompte de subvention au CCAS de 400 000€.

Lors du vote du budget primitif 2025, dans l'objectif de renforcer l'action sociale à destination des plus modestes, c'est une somme de 430 000€ qui a été votée par le Conseil Municipal.

Il est donc nécessaire d'acter ce nouveau montant dans une délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget pour 2025, chapitre 65, nature 657363.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- D'attribuer une subvention de 430 000 € (quatre cent trente mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Seclin au titre de l'exercice 2025,
- D'annuler et de remplacer la délibération n°8 du 19 décembre 2024 par cette délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : **23 MAI 2025**

Et de la publication le : **23 MAI 2025**

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 13

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2025

PROJET ÉDUCATIF MUNICIPAL

Vu la commission Parcours Educatif réunie le 22 avril 2025.

Dans le cadre de sa politique éducative locale, la municipalité a engagé une démarche de réécriture du Projet Éducatif Municipal. Ce document reflète les valeurs portées par la collectivité et fixe les orientations en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse seclinoise et des jeunes adultes (16-25 ans). Il a pour ambition de répondre aux enjeux actuels et d'anticiper les défis sociétaux à venir.

Cadre de référence pour conduire une politique éducative ambitieuse, pour les 0-25 ans à l'échelle de notre territoire, il a pour objectif de fédérer les acteurs de la ville au service de la jeunesse seclinoise, de leur épanouissement et de leur bien-être dans une logique de parcours éducatif à tous les âges.

Son ambition est de mettre en mouvement, de cibler et prioriser les actions éducatives mises en œuvre sur le territoire et ce quels que soient les temps de l'enfant : périscolaire, extrascolaire, de la petite enfance jusqu'à l'âge de l'insertion dans la vie professionnelle, et ainsi, favoriser une continuité et une cohérence éducative.

Sur le plan de la méthode, ce projet a été élaboré en concertation avec les élus et les techniciens du Pôle Parcours Éducatif, en tenant compte des orientations politiques de la municipalité. Il résulte d'une démarche évolutive marquée par un travail collaboratif entre ces acteurs, se fonde sur les analyses issues du diagnostic de territoire et des consultations menées dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et du Projet Éducatif de territoire (PEdT).

Il est rappelé que ce support est obligatoire pour toute demande d'ouverture d'Accueil Collectif de Mineurs auprès du ministère de tutelle.

Afin d'ancrer ce projet dans la durée et de l'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, il fera l'objet d'évaluations régulières afin d'ajuster les actions et de renforcer son efficacité.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

De valider le Projet Éducatif Municipal et de permettre sa mise en œuvre.

Annexé à la délibération :

- Projet Éducatif Municipal 2025

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : **23 MAI 2025**

Et de la publication le : **23 MAI 2025**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

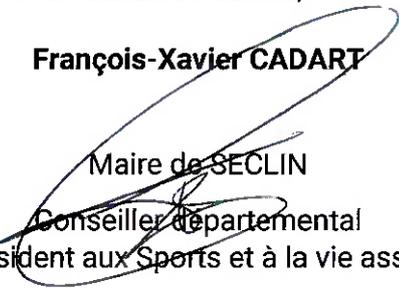
Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative



PROJET ÉDUCATIF

UN PARCOURS ÉDUCATIF
VERS LA CITOYENNETÉ
POUR TOUS

Ville de Seclin |

Édito



Particulièrement attentive aux volets éducatif et pédagogique des jeunes à Seclin, l'équipe municipale, en place depuis juillet 2020, a restructuré ses services en mettant en place un Pôle Parcours Éducatif de la naissance à l'insertion professionnelle, et s'est engagée dans la réécriture du projet éducatif municipal.

Cadre de référence pour conduire une politique éducative ambitieuse pour les 0-25 ans à l'échelle d'un territoire, ce projet éducatif a pour objectif de fédérer les acteurs de la ville au service de la jeunesse seclinoise, de leur épanouissement et de leur bien-être dans une logique de parcours à tous les âges.

Il a pour ambition de mettre en mouvement, de cibler et prioriser les actions éducatives mises en œuvre, quels que soient les temps : périscolaire, extrascolaire, de la petite enfance jusqu'à l'âge de l'insertion dans la vie professionnelle, et ainsi, favoriser une culture commune.

Ce projet s'appuie sur des valeurs fortes : respect, solidarité, persévérance, tolérance, équité, bien vivre ensemble et laïcité. Ces principes guideront nos engagements et les actions menées au quotidien. Parce que l'éducation est un levier fondamental pour construire une société juste et harmonieuse, nous continuerons à agir, avec détermination, pour offrir à chaque jeune Seclinois les meilleures conditions de réussite et d'épanouissement.

FRANÇOIS-XAVIER CADART

Maire de Seclin
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports
et à la vie associative

Préambule

Le projet éducatif municipal est l'outil structuré qui permet de construire un parcours éducatif pour chaque enfant, jeune, en intégrant pleinement le rôle des familles.

Il favorise une cohérence, une complémentarité et une synergie des initiatives de chaque partenaire dans leur intérêt.

Élaboré en concertation avec les élus et les techniciens du Pôle Parcours Éducatif, il tient compte des orientations politiques de la municipalité. Il résulte d'une démarche collaborative entre ces acteurs, ainsi que par les analyses issues du diagnostic de territoire et des consultations menées dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et du Projet Éducatif de Territoire en cours.

Ce document est évolutif mais reste une base de travail pour les acteurs locaux. Parce que l'action éducative se construit sur la durée, une relative stabilité est nécessaire pour mettre en œuvre et évaluer l'impact des actions.

Il se trouvera décliné, concrètement, dans les projets pédagogiques liés aux actions, et dans les projets de fonctionnement des structures à l'échelle municipale.

Ce projet éducatif municipal définit, à travers 2 ambitions, les valeurs à porter et à prendre en compte, dans les actions menées auprès des publics fréquentant les structures municipales dédiées à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse ainsi qu'à leurs familles.

Le Projet Éducatif concerne tous les enfants et jeunes de 0 à 25 ans, pour permettre une continuité éducative et une transition en douceur, entre les différents âges de construction de l'individu. Une attention particulière est portée aux publics présentant des besoins spécifiques et à ceux vivant dans des familles en difficulté, pour qu'ils soient mieux accompagnés.

!!! Valeurs



Pour favoriser une société équilibrée et propice au développement personnel et collectif, il est important de transmettre, dès l'enfance, des valeurs humaines fondamentales à travers une éducation adaptée. Ainsi, la commune encourage les acteurs éducatifs locaux des structures de loisirs, scolaires, ou encore les familles à s'engager et à mettre en place des initiatives en faveur de :

Équité

L'équité, c'est l'idée de l'égalité « juste ». Ce qui est juste, c'est que tous les individus aient les mêmes « chances » dans la vie, et non qu'ils arrivent au même résultat. Cela veut dire qu'il faut veiller à ce que les ressources et les décisions soient distribuées ou prises de manière juste et impartiale.

Respect

Le respect est une valeur qui guide nos relations avec les autres. Il implique le respect du cadre, des règles établies, que ce soit à la maison ou en société, afin de garantir une vie harmonieuse. En cultivant cette valeur, on contribue à un environnement plus serein et au bon fonctionnement de la vie en communauté.

Solidarité

La solidarité, c'est le fait de s'entraider et de se sentir liés les uns aux autres. Elle permet de réduire les inégalités, les injustices, par de la coopération et des constructions collectives. C'est une valeur essentielle qui rappelle que nous faisons tous partie de la même humanité et que nous partageons un destin commun.

TRANSMISSION DE VALEURS HUMAINES

Laïcité

Appliquer ou faire appliquer la laïcité dans un cadre éducatif, c'est créer un environnement où chacun, quel que soit son origine ou sa croyance, se sent respecté et libre de pratiquer sa religion ou de ne pas en avoir. Cela passe par la neutralité en proposant des activités basées sur des valeurs communes, sans référence religieuse. C'est en éduquant à la diversité que les enfants, les jeunes apprendront à respecter les différences culturelles et religieuses. La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

Tolérance

La tolérance repose sur des principes fondamentaux tels que le respect, l'empathie et l'égalité. Elle incite à reconnaître et accepter les différences avec ouverture d'esprit, sans préjugés, favorisant ainsi les relations harmonieuses et basées sur la confiance mutuelle. C'est le respect de la liberté d'autrui. C'est le contraire de l'étroitesse de l'esprit, c'est être ouvert sur des possibles.

Persévérance

La persévérance implique la détermination, la persistance et la résilience pour surmonter les défis, les obstacles ou les échecs dans la poursuite de ses objectifs, de ses rêves ou de ses aspirations. Elle se nourrit des valeurs d'effort, d'estime de soi, d'autonomie, de solidarité, de plaisir de progresser.

Bien vivre ensemble

Le bien vivre ensemble, c'est la capacité des individus à coexister harmonieusement dans la société, en respectant les différences de chacun et en cultivant la solidarité, l'entraide, le respect mutuel. Cela implique un environnement où chacun se sent respecté, écouté et où les droits de tous sont garantis.

1^{ère} AMBITION

PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS ET ATTENTES POUR L'ÉPANOUISSEMENT DE CHACUN



Les adultes qui entourent l'enfant, le jeune doivent répondre de manière adaptée à ses besoins fondamentaux, pour lui permettre de grandir et de se construire favorablement. C'est en répondant à ses besoins qu'ils participent à son développement physique, affectif, intellectuel et social, et préservent ainsi sa santé, sa sécurité. Ces besoins fondamentaux sont partagés par tous les enfants, jeunes, quel que soit leur environnement. C'est dans le milieu familial que les premières réponses sont apportées. Toutefois, les professionnels du secteur de l'animation et du social peuvent être amenés à accompagner les parents dans la perception de ces besoins et la réponse à y apporter. Ils sont amenés à y répondre, eux-mêmes, dans le cadre de leurs accueils et leur accompagnement de l'enfant, du jeune.

Assurer une continuité et une cohérence éducatives

Le projet éducatif de la ville vise avant tout à garantir la continuité éducative et favoriser la réussite pour tous. Pour cela il est nécessaire d'assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps de vie, à travers une coopération renforcée entre tous les acteurs et de renforcer la communication avec les parents. Il sera ainsi permis à l'enfant, au jeune de grandir avec des repères stables.



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Il s'agira d'associer l'ensemble des acteurs éducatifs, autour d'un projet, centré sur le parcours de l'enfant et du jeune.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Chacun s'attachera à :

Établir, impulser et animer des partenariats collectifs à l'échelle du territoire.

S'appuyer sur le projet éducatif pour garantir une culture commune et des pratiques partagées.

Échanger, diffuser et évaluer le projet éducatif pour guider et donner du sens aux actions.



Garantir un environnement sécurisant, adapté et inclusif

Le développement de l'enfant, du jeune, repose à la fois sur sa croissance physique et psychique et sur les interactions qu'il entretient avec son environnement. Chaque enfant mérite de s'épanouir dans un cadre bienveillant, stimulant et inclusif. L'inclusion est une valeur essentielle qui permet de construire une société plus ouverte, solidaire et respectueuse des différences. Il sera donné l'opportunité à tous les enfants de vivre des moments enrichissants et de développer des liens d'amitié et de coopération.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Il s'agira d'accueillir tous les publics au sein des structures dans une volonté inclusive et bienveillante.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Chacun s'attachera à :

Éveiller les acteurs aux aspirations du bien vivre ensemble et les accompagner dans leur mise en œuvre.

Créer les conditions propices pour répondre aux besoins des enfants, des jeunes.

Aménager les rythmes et les espaces pour l'enfant, le jeune tout en respectant leur individualité.

Accompagner, soutenir dans les apprentissages et le parcours vers l'autonomie

Devenir autonome, c'est acquérir peu à peu une forme de contrôle sur soi-même et sur sa vie. C'est à terme, la possibilité de développer des moyens de choisir, de faire preuve d'initiative et d'esprit critique sans être sous contrainte. L'autonomie se construit par l'expérience. Les encouragements, la valorisation, le conseil, le soutien des adultes favoriseront les engagements, les prises d'initiatives et les réussites.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Il s'agira de prendre en compte l'individu dans sa construction personnelle et l'encourager dans ses apprentissages et sa prise d'initiative.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Chacun s'attachera à :

Offrir un éventail d'activités diversifiées et de qualité, permettant à chacun de s'épanouir au sein du groupe.

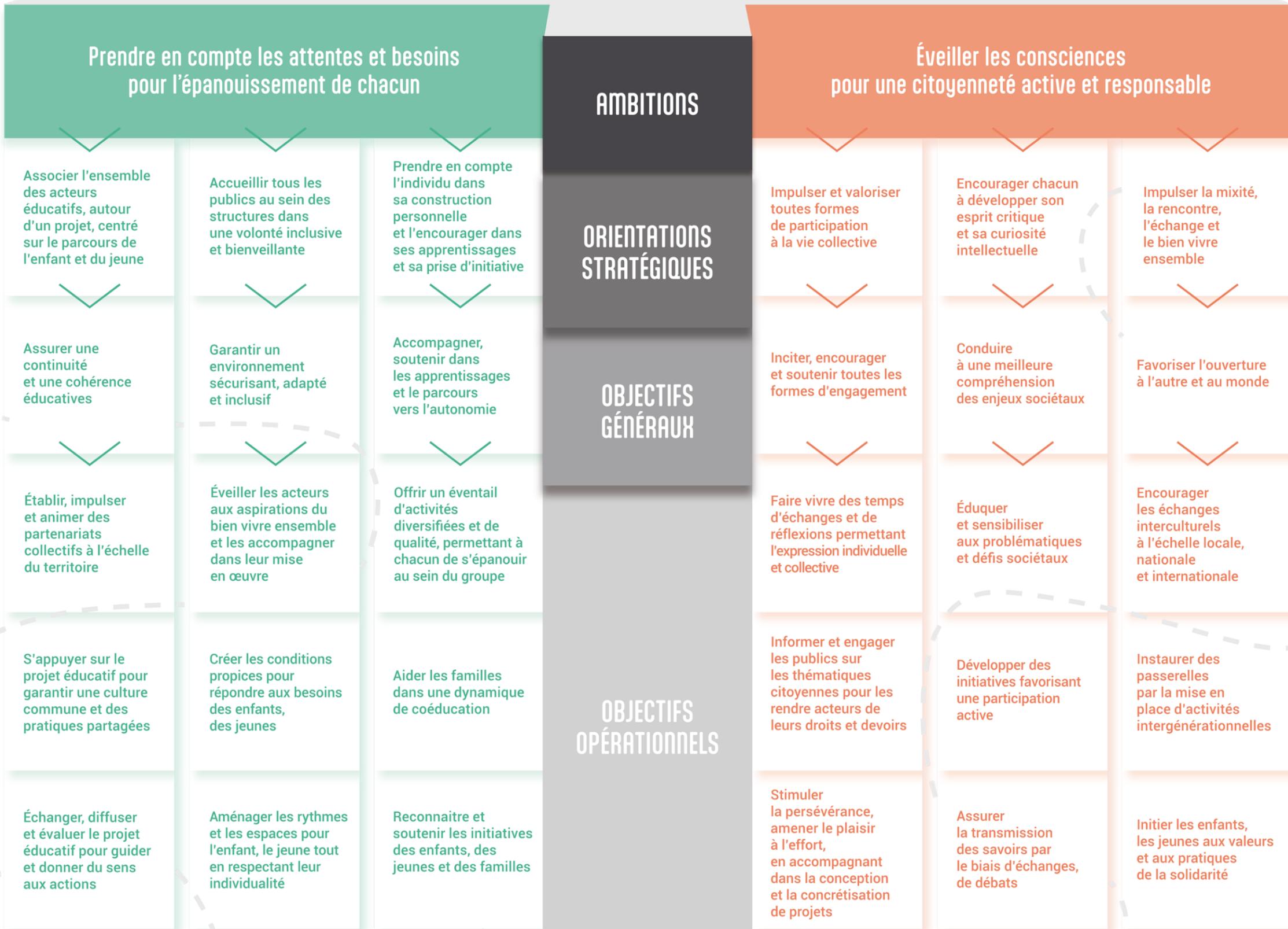
Aider les familles dans une dynamique de coéducation.

Reconnaître et soutenir les initiatives des enfants, des jeunes et des familles.





Un parcours éducatif vers la citoyenneté pour tous



PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS ET ATTENTES POUR L'ÉPANOUISSMENT DE CHACUN

ÉVEILLER LES CONSCIENCES POUR UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET RESPONSABLE



Inciter, encourager et soutenir toutes les formes d'engagement

En valorisant et en soutenant toutes formes d'implication, la citoyenneté devient un puissant levier pour construire une société plus solidaire, démocratique et résiliente. L'engagement, qu'il soit individuel ou collectif, constitue une force essentielle pour construire une société solidaire et en constante évolution. Il reflète une prise de conscience partagée des défis communs et une volonté d'y répondre de manière active et durable.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Il s'agira d'impulser et valoriser toutes formes de participation à la vie collective.



OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Chacun s'attachera à :

Faire vivre des temps d'échanges et de réflexions permettant l'expression individuelle et collective.

Informier et engager les publics sur les thématiques citoyennes pour les rendre acteurs de leurs droits et devoirs.

Stimuler la persévérance, amener le plaisir à l'effort, en accompagnant dans la conception et la concrétisation de projets.



2^{ème} AMBITION

ÉVEILLER LES CONSCIENCES POUR UNE CITOYENNETÉ ACTIVE ET RESPONSABLE

CITOYENNETÉ

SOCIÉTÉ

SOLIDARITÉ

L'éducation à la citoyenneté est une démarche essentielle pour forger une société harmonieuse, solidaire, démocratique. Elle permet non seulement de sensibiliser les enfants, les jeunes, aux enjeux sociaux et politiques, mais aussi de les outiller pour devenir des acteurs éclairés du changement et libres de leurs choix. Elle ne se limite pas à transmettre des connaissances ; elle forme des individus critiques, capables de participer activement à la vie publique, tout en promouvant des valeurs de justice, de respect et de responsabilité. Elle donne à chacun les moyens de participer activement à l'évolution de la société vers un avenir meilleur.



Conduire à une meilleure compréhension des enjeux sociétaux

Les enjeux sociétaux sont des défis et problématiques qui touchent l'ensemble d'une société et conditionnent son avenir. Ils concernent des domaines variés (écologique, social, technologique, culturel...) et nécessitent une prise de conscience pour être relevés. Conduire à une meilleure compréhension des enjeux sociétaux revient à outiller les enfants, les jeunes pour qu'ils deviennent acteurs éclairés de leur propre avenir. Il ne s'agit pas que de transmettre des connaissances, mais aussi de développer, chez eux, une capacité à analyser, dialoguer et agir face aux défis de notre époque.



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Il s'agira d'encourager chacun à développer son esprit critique et sa curiosité intellectuelle.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Chacun s'attachera à :

Éduquer et sensibiliser aux problématiques et défis sociétaux.

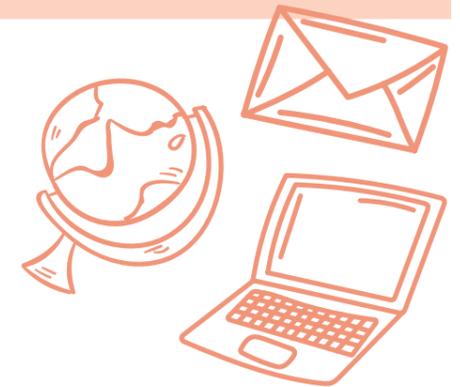
Développer des initiatives favorisant une participation active.

Assurer la transmission des savoirs par le biais d'échanges, de débats.



Favoriser l'ouverture à l'autre et au monde

Pour bâtir une société plus inclusive, tolérante et solidaire, il est essentiel de favoriser l'ouverture à l'autre et au monde. Les enfants, les jeunes, en tant qu'acteurs d'un monde en pleine évolution, ne mesurent pas toujours pleinement les réalités vécues par d'autres, ni l'ampleur des défis mondiaux qui nous unissent tous, ni leur propre pouvoir de façonner l'avenir. Afin qu'ils puissent mieux appréhender le monde dans lequel ils évoluent et qu'ils deviennent des citoyens responsables et solidaires, il est crucial de les préparer en leur fournissant des outils de compréhension et en cultivant en eux l'esprit de fraternité. Cela passe par l'encouragement à découvrir de nouvelles cultures, à comprendre des perspectives différentes et à agir dans un esprit de coopération.



ORIENTATION STRATÉGIQUE

Il s'agira d'impulser la mixité, la rencontre, l'échange et le bien vivre ensemble.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Chacun s'attachera à :

Encourager les échanges interculturels à l'échelle locale, nationale et internationale.

Instaurer des passerelles par la mise en place d'activités intergénérationnelles.

Initier les enfants, les jeunes aux valeurs et aux pratiques de la solidarité.



Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le

ID : 059-215905605-20250516-D13CM16052025-DE



Texte : Elus du Conseil Municipal de Seclin (mai 2025) - Conception graphique : Service Communication - Ville de Seclin



« Tout au long de ce projet éducatif, l'enfant reste au cœur de nos préoccupations. Ensemble, parents, professionnels et élus, nous aspirons à proposer un accueil de qualité dans nos structures. » La volonté municipale est d'inscrire ce projet dans la durée, en l'ancrant dans une démarche d'amélioration continue. À ce titre, il fera l'objet d'évaluations régulières afin d'en ajuster les actions et d'en renforcer l'efficacité.

« Qu'est-ce qu'éduquer ? C'est transmettre le monde à ceux qui viennent pour leur permettre de le transformer ».

Philippe Meirieu, Assises de la parentalité, 25 mai 2022

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 14

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2025

DÉNOMINATION ET NUMÉROTATION DES VOIES PUBLIQUES

Vu la commission Patrimoine, Aménagement et Services Techniques réunie le 23 avril 2025,

Vu l'article L2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, la dénomination des voies communales est établie par une délibération du Conseil municipal,

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Préambule : À la suite de la demande de ne plus utiliser la marque « UNEXPO » pour désigner la zone commerciale et aux retours des assemblées générales des zones commerciales/industrielles, le nom « Parc commercial de Seclin » a été proposé en lieu et place de la zone « UNEXPO ».

L'objectif de cette dénomination est de pallier les difficultés pour les services de secours, la poste, etc. à intervenir dans la zone et de permettre une meilleure localisation des commerces et des industries.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- De valider le principe de dénomination de la zone en « Parc commercial de Seclin »,
- De procéder au changement de l'adressage de la zone et de revoir la numérotation en conséquence,
- De charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN

Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

COMMUNE DE SECLIN**DÉLIBÉRATION N° 15****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2025****PROCÉDURE DE MODIFICATION 3.1 –
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES PROJETS DE MODIFICATIONS DU PLAN
LOCAL D'URBANISME (PLU3) DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE**

Vu la commission Patrimoine, Aménagement et Services Techniques réunie le 23 avril 2025,

I. Présentation du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL

Au terme d'une procédure de révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme engagée en décembre 2020, le Conseil métropolitain a approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme, dit PLU3, le 28 juin 2024. Cette révision a permis de porter le PLU à l'échelle du nouveau périmètre de la MEL soit 95 communes.

Au cours de la procédure, les conseils municipaux, les partenaires publics associés, et les métropolitains ont pu émettre des avis et contributions sur le projet de nouveau PLU. L'enquête publique a abouti à la production d'un rapport (et de conclusions) remis le 2 janvier 2024 par la Commission d'Enquête, cette dernière émettant un avis favorable sur le projet, assorti de réserves et de recommandations.

Si la majeure partie des propositions retenues ont pu être traduites au PLU3 approuvé, d'autres impliquent la mise en œuvre d'une procédure de modification du document, permettant ainsi d'opérer les ajustements nécessaires.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de la procédure, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme.

Il apparaît également opportun de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.). Cette approche prospective doit notamment contribuer à la préservation des qualités environnementales et paysagères de notre territoire, à optimiser l'utilisation des fonciers en renouvellement urbain et à poursuivre la trajectoire de sobriété foncière du territoire.

Par délibération du 28 février 2025, le Conseil métropolitain a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) et a décidé d'engager une enquête publique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

A. Sur le territoire de notre commune, le projet de modification prévoit, suite à la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2024 :

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : **23 MAI 2025**

Et de la publication le : **23 MAI 2025**

- Modification d'une erreur matérielle sur l'IPAP Q001 :

Il s'agit d'un ensemble de maisons sises rue du 8 Mai 1945 du n°117 au 141 en lieu et place des maisons du n° 21 au 29.

- Création d'un emplacement réservé pour le logement sur la parcelle AR 359 rue Roger BOUVRY :

L'emplacement réservé aux logements sera référencé L5 et au bénéfice de la Métropole Européenne de Lille (MEL) qui impose la programmation suivante : « Un minimum de 30 % de la surface de plancher dédiée au logement sera affecté à des logements locatifs sociaux et très sociaux, et un minimum de 10% de la surface plancher sera affectée à du logement intermédiaire, définis conformément à l'OAP thématique habitat du PLU. Les surfaces planchers destinées à d'autres usages que l'habitat seront autorisées en compatibilité avec le zonage en vigueur au PLU. ».

- Elargissement du tracé du linéaire commercial du centre-ville aux trottoirs opposés du tracé actuel ainsi que dans les rues perpendiculaires au sein du périmètre :

Le périmètre proposé devra néanmoins être ajusté en excluant la ruelle des clochettes ainsi que le Contour de l'Eglise Saint Piat comme demandé initialement par la ville à la MEL.

- Inscription d'un indice Jardin Familiaux (JF) sur l'arrière du Chemin de l'Arbre de Guise,
- Ajout de l'emplacement réservé d'infrastructure (ERI) F13 pour la création d'une voie verte au sein de la zone industrielle :

Cet ERI sera au bénéfice de la Métropole Européenne de Lille (MEL) et impose la programmation suivante : « Création d'une voie verte », sur l'ancienne voie ferrée. Ce projet de voie verte est travaillé en coordination avec la ville de Noyelles les Seclin compte tenu du tracé intercommunal du futur ouvrage.

B. Sur le territoire de notre commune, le projet de modification prévoit également

- Inscription du monument de la Victoire situé aux abords la Collégiale Saint Piat (sis boulevard Joseph Hentgès) à l'Inventaire du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (IPAP) sous la référence IPAP H001.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL est consultable au siège de la MEL ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante : https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/PLU3.1/projet_modification_PLU3.html

II. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être notifié aux communes intéressées de la MEL.

À l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique prévue au cours des mois de juin et juillet 2025.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

Au regard du projet de modification présenté et des discussions en séance, de solliciter l'examen des demandes ou observations suivantes par la MEL :

- Le périmètre proposé pour l'élargissement du linéaire commercial devra être ajusté en excluant la ruelle des clochettes ainsi que le Contour de la Collégiale Saint Piat comme le tracé initialement envisagé,
- Demande d'inscription à l'IPAP de la maison bourgeoise du 80 rue de Burgault (cadastrée 000 AL 148) permettant la préservation du patrimoine architectural communal. En effet, cette bâtisse implantée en retrait de la rue de Burgault, dans un vaste jardin, possède la disposition classique des maisons bourgeoises de la fin du XIXe siècle.
- Les dimensions minimales proposées pour les places de stationnement longitudinales de 2,00 mètres de large en lieu et place des 2,50 mètres semblent peu réalistes sur le terrain. Il est à craindre un empiètement du stationnement des voitures sur la voirie ou sur les trottoirs gênant ainsi les autres usagers.

Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique et étudié par le Conseil métropolitain à l'issue de la procédure de modification.

D'émettre un avis favorable sur le projet de modification Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

Amira EL MESSAOUDI

Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

François-Xavier CADART

Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 16

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2025**

**PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE
ET DE RANDONNÉE (PDIPR)
PARCOURS DE RANDONNÉE « CANAL ET PATRIMOINE DE SECLIN »**

Vu la commission Patrimoine, Aménagement et Services Techniques réunie le 23 avril 2025,

Vu l'article 56 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu la délibération du 25 Mars 1991 du Conseil général du Nord arrêtant le projet de Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et autorisant la consultation des communes, le Conseil municipal est appelé à émettre un avis sur le projet, puis à désigner les voiries et les chemins ruraux pour lesquels il donne son accord,

Considérant la réflexion menée dans le cadre de l'amélioration de l'offre de randonnée à Seclin.

Afin d'enrichir le circuit de randonnée « Canal et Patrimoine de Seclin », il est proposé des ajustements d'itinéraire permettant de :

- Passer devant l'Hôpital Notre-Dame et la Drève (allée des Marronniers),
- Passer (rue Jean Jaurès) devant la salle des fêtes devenue salle de spectacle,
- Prolonger (rue Jean Jaurès) devant une maison de maître de l'architecte Victor Mollet et une autre de l'architecte Louis Mollet, ainsi que devant le fronton de l'ancienne Brasserie Lepoivre (fondée en 1895), puis (Place Saint-Piat) devant la Chapelle Saint-Piat de l'architecte Victor Mollet, puis (rue de l'Abbé Bonpain) devant les frontons de l'ancienne Maison Coloniale dite du Prévot et de l'ancienne Brasserie-Malterie Saint-Piat (1788-1900),
- Emprunter la voie verte du Parc de la Ramie,
- Relier la rue Jean-Baptiste Lebas au boulevard Joseph Hentgès en empruntant la voie verte,
- Passer par la Cour Desruques - au lieu de la Ruelle d'Houplin - à proximité du monument à la mémoire du Capitaine R. W. Porritt tué à Seclin le 26 mai 1940,

Il est présenté le projet complémentaire relatif au Circuit « Canal et Patrimoine de Seclin » pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Pour information, les chemins ruraux désignés ne pourront être aliénés voire supprimés que dans la mesure où la continuité de l'itinéraire est préservée, soit par le maintien du droit de passage, soit par la mise en place d'un itinéraire de substitution adapté à la promenade et à la randonnée et ce, en accord avec le Département.

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en Préfecture le : **23 MAI 2025**

Et de la publication le : **23 MAI 2025**

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

- D'approuver l'ensemble du parcours de Randonnée « Canal et Patrimoine de Seclin », selon le plan annexé à la présente délibération, pour inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Annexé à la délibération :

- Circuit du PDIPR « Canal et patrimoine » Seclin

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

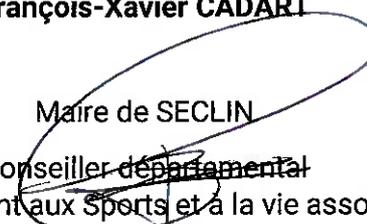
Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



Pour extrait conforme,

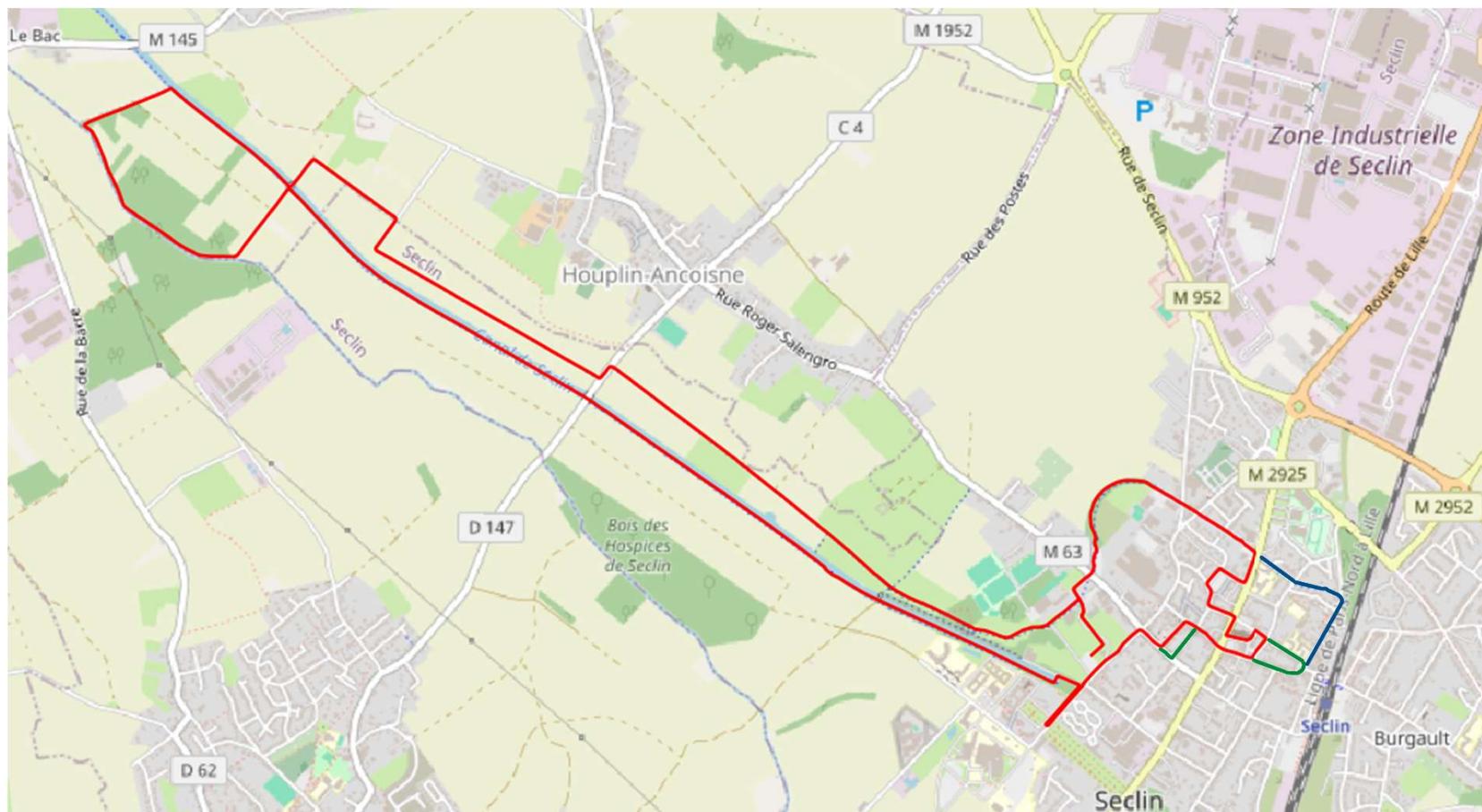
François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative

Circuit du PDIPR « Canal et Patrimoine » Seclin



Circuit après modification



Tracé rouge : Circuit modifié
(proposition MEL acceptée
par la Ville)

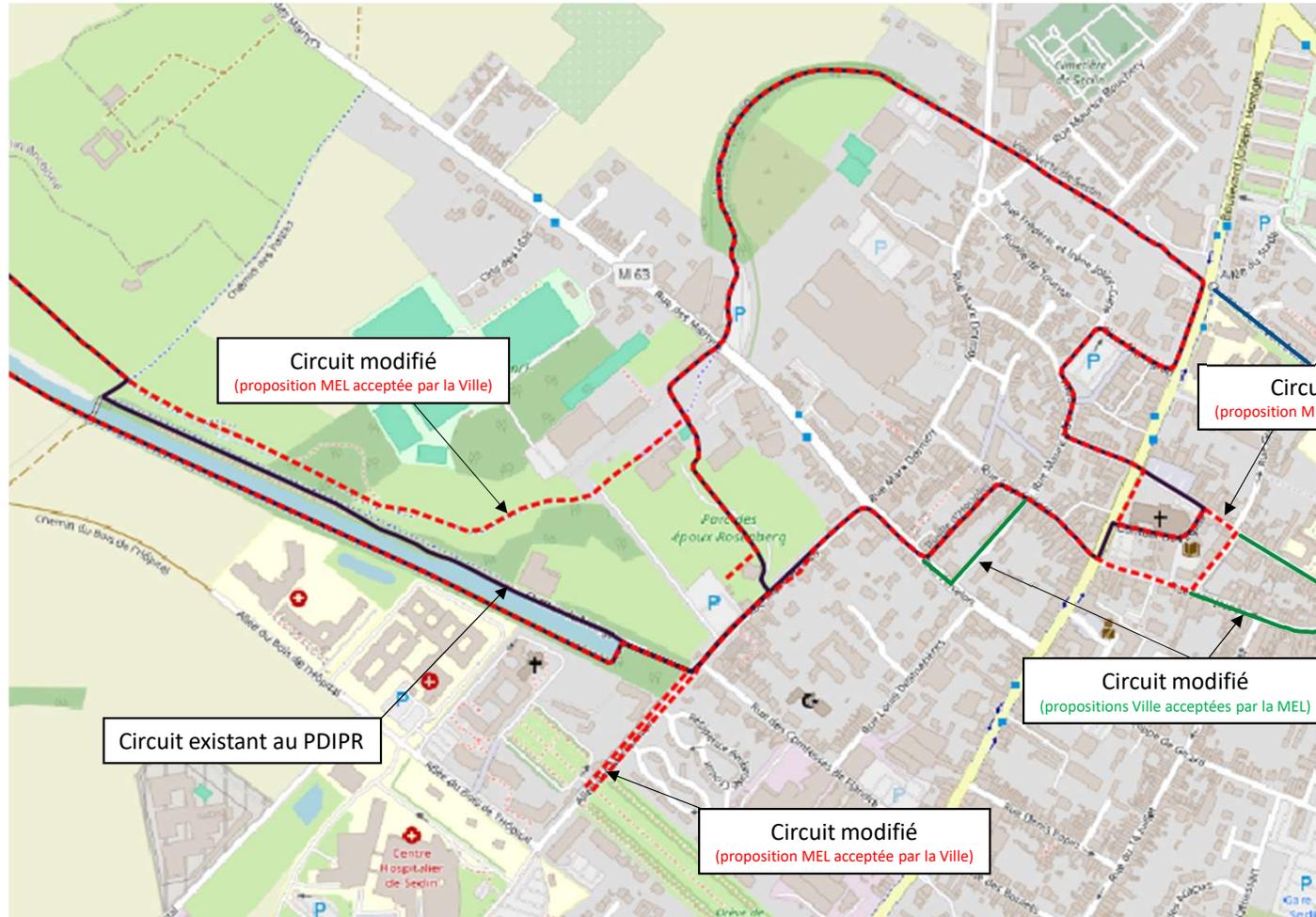
Tracé vert : Circuit modifié
(proposition Ville acceptée
par la MEL)

Tracé bleu : Circuit modifié
(proposition de variante MEL
acceptée par la Ville)

Circuit du PDIPR « Canal et Patrimoine » Seclin



Circuit avant / après modification



Tracé noir : Circuit existant au PDIPR

Tracé pointillé rouge : Circuit modifié (proposition MEL acceptée par la Ville)

Tracé vert : Circuit modifié (proposition Ville acceptée par la MEL)

Tracé bleu : Circuit modifié (proposition de variante MEL acceptée par la Ville)

Circuit modifié
(proposition MEL acceptée par la Ville)

Circuit modifié
(proposition MEL acceptée par la Ville)

Circuit existant au PDIPR

Circuit modifié
(propositions Ville acceptées par la MEL)

Circuit modifié
(proposition MEL acceptée par la Ville)

COMMUNE DE SECLIN

DÉLIBÉRATION N° 17

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2025

ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT A DES PARTICULIERS

Vu la commission Patrimoine, Aménagement et Services Techniques réunie le 23 avril 2025,

Vu les délibérations des 30 mars 1999, 31 mars 2006, 9 octobre 2009, 14 février 2013, 19 mai 2016, 12 octobre 2018 et 3 mars 2023 instaurant une subvention dans le cadre des aides éco-habitat.

Considérant la délibération du 19 janvier 2024 fixant le règlement d'attribution des subventions Eco Habitat de la ville,

Considérant les demandes des administrés,

Préambule : Les Primes Eco Habitat s'inscrivent dans le Plan Communal de Développement Durable sous l'axe 1.2 « Favoriser l'engagement citoyen de l'Orientation 1 « Favoriser l'engagement citoyen et la cohésion sociale sur le territoire ». Ce nouveau document a été présenté au Conseil municipal du 7 juillet 2023.

L'objectif de ces primes est de proposer des aides aux habitants souhaitant réaliser des travaux énergétiques, dans le but de faire des économies sur leurs factures énergétiques et de faire participer l'ensemble des seclinois à réduire notre empreinte carbone face au dérèglement climatique.

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER

D'octroyer une subvention d'équipement aux propriétaires désignés ci-après :

ADRESSE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE LA OU DES PRIMES
50, rue des Tilleuls	Changement de menuiserie	300,00€
57, avenue Gustave Duriez	Installation de récupérateurs d'eau de pluie	25,00€
133, rue du 8 mai 1945	Kit solaire	59,80 €

D'imputer ces dépenses sur l'enveloppe budgétaire « Environnement - Actions transversales » (gestionnaire interne « Agenda21 ») de 2025 à l'article 20422 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé - Bâtiments et installations » sur le chapitre 204 - fonction 71.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à le mettre en œuvre dans le cadre de ces subventions.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

À 33 VOIX POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance à Seclin les, jour, mois et an susdits.

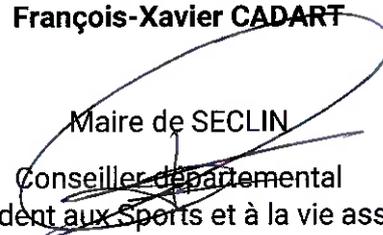
Pour extrait conforme,

Amira EL MESSAOUDI


Secrétaire de séance
Conseillère municipale déléguée
à la Vie Associative



François-Xavier CADART


Maire de SECLIN
Conseiller départemental
Vice-président aux Sports et à la vie associative